

Affaire n°21/22 : Orientations budgétaires 2023.

Rapporteur : Monsieur le Maire Michel FONTAINE
Direction Générale des Services

RAPPORT DE PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Chaque année, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, le Conseil Municipal débat sur les orientations budgétaires de la commune, qui a pour objet d'informer le Conseil sur les prévisions d'évolution de la situation financière de la commune ainsi que sur les événements susceptibles de l'influencer.

Bien que n'ayant pas de caractère décisionnel, il constitue un moment essentiel dans le cycle budgétaire d'une collectivité locale en lui permettant notamment de définir sa politique d'investissement et sa stratégie financière à moyen terme, qui seront traduites dans le budget communal.

Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (Loi NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'Etat a renforcé le rôle du rapport d'orientations budgétaires transmis aux conseillers de l'assemblée délibérante. Ce débat doit désormais faire l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Il doit présenter :

- les hypothèses retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions,
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissements,
- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- ainsi que des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des éléments sur la rémunération, des avantages en nature et du temps de travail.

Ainsi, à partir d'une rétrospective financière étalée sur 3 ans permettant de mesurer l'évolution des grands équilibres budgétaires de la commune, l'objectif consiste, d'une part, à diagnostiquer rapidement les risques encourus, d'autre part, à renforcer la définition d'une stratégie financière pluriannuelle. **Cette stratégie financière pluriannuelle s'appuie sur l'élaboration d'une prospective selon un scénario dit « au fil de l'eau », reproduisant les tendances dégagées sur les derniers exercices tout en tenant compte de l'environnement économique et financier.**

L'exercice de prospective financière a pour objectif principal de répondre à une question centrale : **compte tenu de la trajectoire observée dans l'évolution de ses ratios financiers, quel niveau d'investissement la ville peut-elle supporter à moyen terme (trois prochaines années) sans remettre en cause ses grands équilibres budgétaires ?**

Il s'agira en particulier de **vérifier si la ville possède toujours la capacité d'investissements requise par la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) en cours.**

La durée de prospective, fixée à trois ans, outre le fait d'être en phase avec les lois de programmation des finances publiques triennales, paraît plus adaptée aux analyses des marchés financiers (banques et agences de notation). Elle coïncide également avec la consommation moyenne des Autorisations de Programme.

Enfin, cette programmation pluriannuelle permet également de communiquer, à quelques mois de la clôture, **des résultats prévisionnels de la gestion 2022**, lesquels sont mis en perspective avec les trois exercices précédents.

Dès lors, tenant compte de ces éléments, le rapport qui vous est proposé d'examiner présente les éléments de perspectives budgétaires dans lesquels s'inscrivent le projet de budget 2023 (I), qui conformément aux dispositions de la loi NOTRe, est enrichi de développements consacrés aux enjeux de la dette et ceux liés au pilotage des ressources humaines (II).

Enfin, il présente les propositions d'actions pour 2023 (III) ainsi que le programme pluriannuel d'investissement du budget principal (IV). Des éléments qui permettront ainsi de disposer du cadre global des finances de la collectivité avant le vote du budget 2023.

I. LES ELEMENTS DE PROSPECTIVES BUDGETAIRES S'INSCRIVENT DANS LA PREPARATION DU BUDGET 2023

Dans le cadre de la présentation du **projet de loi de finances pour 2023**, premier budget du second quinquennat présidentiel, qui doit à la fois traduire les engagements présidentiels, accompagner le choc de l'inflation tout en contenant la dette et le déficit public, les collectivités locales doivent se préparer à participer au redressement des comptes publics.

Les dernières déclarations gouvernementales vont dans ce sens en s'appuyant sur le constat de la Cour des Comptes issu de son rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques qu'elle a présenté au début du mois de juillet.

Malgré des perspectives économiques assombries, avec une croissance qui ne dépasserait pas 1% en 2023 et des risques de récession pointés par la Banque de France et de nombreux économistes, le gouvernement entend contenir à 5% du produit intérieur brut (PIB) le déficit public, avant de le ramener sous les 3% des critères européens à l'horizon 2027.

Sur la base des documents remis au Parlement en préparation du débat budgétaire de la session d'automne, l'Exécutif prévoit ainsi une baisse des dépenses totales (fonctionnement et investissement) des administrations publiques locales (qui comprend les collectivités et organismes divers d'administration locale) de 0,3 % en volume (hors inflation). Ce qui correspond en fait à une hausse en valeur (inflation incluse), mais une progression moindre que l'inflation.

Par ailleurs, le programme de stabilité adressé fin juillet par le Gouvernement à l'Union Européenne indique une trajectoire de réduction du déficit public à 3 % d'ici la fin du quinquennat contre 6,4 % en 2021 (malgré les 0,2 % du PIB d'excédent des collectivités en 2021).

Néanmoins, le Gouvernement a assuré dans le même temps que *« les modalités de maîtrise de la trajectoire des dépenses locales sur le quinquennat, les mesures d'accompagnement des collectivités territoriales, notamment les plus fragiles, ainsi que les conditions de la mobilisation des collectivités dans des politiques prioritaires comme la transition écologique font l'objet d'une concertation entre le gouvernement et les associations d'élus, dans le cadre de laquelle des mesures complémentaires seront discutées »*.

1. Les recettes de fonctionnement du budget principal

1.1 La fiscalité directe

	Rétrospective			Prospective				
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe d'habitation								
Base nette imposable taxe d'habitation	78 579 202	80 402 537	0	0	0	0	0	0
<i>Evolution n-1</i>		2.32%	- 100.00%					
Taux taxe d'habitation	18.7600%	18.7600%	0.0000%	0.0000%	0.0000%	0.0000%	0.0000%	0.0000%
<i>Evolution n-1</i>		0.00%	- 100.00%					
Produit de la taxe d'habitation	14 741 458	15 083 516	0	0	0	0	0	0
<i>Evolution n-1</i>		2.32%	- 100.00%					
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	0	0	3 149 489	3 250 759	3 348 282	3 448 730	3 552 192	3 658 758
<i>Evolution n-1</i>				3.22%	3.00%	3.00%	3.00%	3.00%
Taux taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	0.0000%	0.0000%	18.7600%	18.7600%	18.7600%	18.7600%	18.7600%	18.7600%
<i>Evolution n-1</i>				0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	0	0	590 844	609 842	628 138	646 982	666 391	686 383
<i>Evolution n-1</i>				3.22%	3.00%	3.00%	3.00%	3.00%
Taxe sur le foncier bâti								
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	94 205 924	96 795 386	96 667 903	102 044 000	104 595 100	107 209 978	109 890 227	112 637 483
<i>Evolution n-1</i>		2.75%	- 0.13%	5.56%	2.50%	2.50%	2.50%	2.50%
Taux taxe foncière sur le bâti	31.2400%	31.2400%	44.1800%	44.1800%	44.1800%	44.1800%	44.1800%	44.1800%
<i>Evolution n-1</i>		0.00%	41.42%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Coefficient correcteur	0	0	1	1	1	1	1	1
<i>Evolution n-1</i>				0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	29 429 931	30 238 879	46 675 420	49 271 024	50 502 800	51 765 370	53 059 504	54 385 992
<i>Evolution n-1</i>		2.75%	54.36%	5.56%	2.50%	2.50%	2.50%	2.50%

Les bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont restées stables en 2021 (-0.13%), conséquence de la seconde réforme intervenue en 2021 : outre la suppression de la taxe d'habitation, la fiscalité directe locale a également supporté la mise en œuvre de la réforme des impôts de production avec la baisse de 50% des valeurs locatives des établissements industriels et le calcul des compensations correspondantes.

Il est par ailleurs rappelé que les évolutions enregistrées en 2020 intègrent les premiers effets la réforme de la fiscalité directe locale : suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation, les taux communaux de taxe d'habitation ont été gelés en 2020 à hauteur des taux votés en 2019.

La réforme fiscale supprimant la taxe d'habitation a de ce fait induit un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales à compter de 2021 avec, s'agissant des communes, une compensation calculée à partir du produit départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (plus précisément le transfert du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties).

Lors de l'approbation des taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2021, il a été indiqué au conseil municipal que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) en 2021 au niveau local allait entraîner deux conséquences : d'une part, l'affectation aux communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale, d'autre part, la mise en œuvre d'un dispositif d'équilibrage, sous la forme d'un coefficient correcteur dans la mesure où la TFPB départementale ne correspond pas exactement à la perte de THp des communes.

Le coefficient correcteur de la ville notifié à la fin du premier trimestre 2021 puis recalculé par les services fiscaux est arrêté à 1,090094. Supérieur à 1, il signifie que la ville est en situation de sous-compensation : la TFPB départementale est insuffisante pour compenser la THp.

Enfin, le principal impact du retour de l'inflation en 2022 en matière de recettes se situe dans la revalorisation forfaitaire des bases de 3,4 % pour les habitations et les industries, soit la plus forte progression depuis 1989.

Les bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont ainsi en nette progression en 2022 (+ 5.56%). Il est proposé de garder une hypothèse de revalorisation annuelle des bases TFPB à hauteur de + 2.5 % à moyen terme.

Pour rappel, **les taux de la fiscalité directe locale sont inchangés depuis 2016.**

Enfin, la présente prospective est bâtie à **pression fiscale constante** (taux d'imposition inchangés).

1.2 La structure des recettes de fonctionnement du budget principal :

Produits de la fiscalité directe : *La fiscalité directe comprend les taxes directes locales (taxe d'habitation sur résidence principale jusqu'en 2020, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties). L'hypothèse d'évolution retenue du produit fiscal global découle de celle des bases et taux d'impositions décrite ci-dessus.*

Produits de la fiscalité indirecte : *La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe (art 7311), à savoir l'octroi de mer, la taxe sur carburants, la taxe sur casinos, la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation (ex-Taxe Professionnelle) versée par la CIVIS).*

Dotations : *Comprend les recettes du chapitre 74 (dotation globale de fonctionnement, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations telles que la Prestation d'Accueil et Restauration Scolaire (PARS) versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le financement des cantines scolaires, ainsi que les subventions reçues dans le financement des emplois aidés.*

Recettes diverses : *Comprend notamment les produits des services (recettes tarifaires), les cessions d'immobilisations, les recettes exceptionnelles et reprises sur provisions.*

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont composées essentiellement de recettes fiscales et de dotations.

	Rétrospective			Prospective			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produit des contributions directes	45 358 299	46 278 385	48 235 746	50 936 510	52 194 731	53 484 620	54 806 978
<i>Evolution n-1</i>		2.03%	4.23%	5.60%	2.47%	2.47%	2.47%
Fiscalité indirecte	50 491 794	50 398 468	53 222 675	56 252 485	58 495 840	56 806 617	56 138 478
<i>Evolution n-1</i>		- 0.18%	5.60%	5.69%	3.99%	- 2.89%	- 1.18%
Dotations	23 606 430	24 413 651	26 356 924	27 103 946	28 663 548	30 419 797	32 394 744
<i>Evolution n-1</i>		3.42%	7.96%	2.83%	5.75%	6.13%	6.49%
Autres recettes d'exploitation	10 139 859	21 610 286	8 258 969	8 769 712	8 701 616	8 776 733	20 355 981
<i>Evolution n-1</i>		113.12%	- 61.78%	6.18%	- 0.78%	0.86%	131.93%
Total des recettes réelles de fonctionnement	129 596 381	142 700 791	136 074 313	143 062 653	148 055 734	149 487 767	163 696 181
<i>Evolution n-1</i>		10.11%	- 4.64%	5.14%	3.49%	0.97%	9.50%

Après leur recul observé en 2021, la ville devrait clôturer l'exercice 2022 avec des recettes de fonctionnement en progression, portée par le dynamisme de ses ressources fiscales.

Si le produit des contributions directes (ou taxes foncières) bénéficie ainsi cette année d'une revalorisation forfaitaire des bases historique corrélée à l'inflation (cf. II.1 Fiscalité directe), la fiscalité indirecte retrouve de son côté sa dynamique d'avant crise sanitaire, caractérisée par la progression de l'octroi de mer (+ 5.8 % prévu cette année après + 6.6 % en 2021) et à un degré moindre par la taxe sur casino qui devrait avoisiner son rendement de 2019.

Néanmoins, le poids de l'octroi de mer dans la structure des recettes fiscales de la ville aura, a contrario, un impact défavorable à moyen terme. En effet, la répartition du produit de l'octroi de mer entre les 24 communes du département est assise à hauteur de 47 % sur les dépenses communales enregistrées lors de l'exercice N-3, avec une surpondération des dépenses d'investissement.

Après leur pic de l'exercice 2020 marqué par d'importantes opérations budgétaires exceptionnelles, les dépenses communales ont logiquement reculé en 2021 et ne devraient pas sensiblement progresser en 2022. Dans ces conditions, une diminution de l'octroi de mer est projetée en 2024 et 2025.

Les dotations, qui bénéficient depuis 2020 d'une meilleure péréquation nationale (hausse sensible de la Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer) suite au rattrapage des dotations en faveur de l'outre-mer, demeurent bien orientées.

A noter que l'augmentation sensible du poste « Autres recettes d'exploitation » projetée en 2025 repose sur une potentielle reprise du stock des provisions semi-budgétaires déjà constituées (11.5 M€ fin 2021) si l'évolution du fonds de roulement devait l'exiger.

Par conséquent, au-delà des incertitudes liées à un contexte économique sous tension, les perspectives d'évolution des recettes de fonctionnement à moyen terme vont être impactées par celles de l'octroi de mer, en particulier dans la seconde moitié du mandat municipal.

2. Les dépenses de fonctionnement du budget principal

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011. Au sein des frais généraux, figurent, outre les fluides (eau, électricité, télécommunications), le carburant et l'alimentation pour les cantines scolaires, les fournitures et prestations de services (Travaux, Fournitures, Services Extérieurs ou TFSE) nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Autres charges de gestion courante (chap. 65) : Elles comprennent les contingents et participations obligatoires (financement du SDIS, SIDELEC, forfait communal pour écoles privées), les subventions versées aux tiers (aides au secteur associatif, y compris CCAS et Caisse des Ecoles.).

Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective.

Autres dépenses : Elles comprennent notamment en compte les autres charges financières (autres articles chap. 66) et les charges exceptionnelles (chap. 67) ainsi que les provisions pour risques.

	Rétrospective			Prospective			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général (chap 011)	17 863 716	16 336 642	17 756 361	20 158 153	20 964 479	21 803 058	22 675 181
<i>Evolution n-1</i>		- 8.55%	8.69%	13.53%	4.00%	4.00%	4.00%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	80 562 823	82 120 324	83 450 429	87 175 798	90 662 830	94 289 343	98 060 917
<i>Evolution n-1</i>		1.93%	1.62%	4.46%	4.00%	4.00%	4.00%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	14 649 212	13 874 822	15 559 170	16 536 587	15 835 536	15 931 672	16 030 692
<i>Evolution n-1</i>		- 5.29%	12.14%	6.28%	- 4.24%	0.61%	0.62%
Intérêts de la dette (art 66111)	1 688 666	1 824 847	1 675 741	1 688 569	1 817 954	2 212 465	2 479 231
<i>Evolution n-1</i>		8.06%	- 8.17%	0.77%	7.66%	21.70%	12.06%
Autres dépenses de fonctionnement	834 859	9 171 965	4 900 577	1 050 353	775 694	743 530	752 682
<i>Evolution n-1</i>		998.62%	- 46.57%	- 78.57%	- 26.15%	- 4.15%	1.23%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	115 599 276	123 328 599	123 342 277	126 609 460	130 056 493	134 980 069	139 998 702
<i>Evolution n-1</i>		6.69%	0.01%	2.65%	2.72%	3.79%	3.72%

Compte tenu du poids des charges de personnel (près de 70 % des dépenses de fonctionnement), l'évolution **des dépenses de fonctionnement** demeure impactée par celle de la masse salariale.

Après deux exercices de progression modérée, les frais de personnel subissent brutalement les conséquences de la forte inflation avec le dégel du pont d'indice de rémunération des fonctionnaires (+ 3.5 %) ainsi que la revalorisation du SMIC décidés par l'Etat. Les charges de personnel sont ainsi en augmentation de + 4.5 %. Ces mesures d'ordre national vont impacter durablement l'évolution d'une masse

salariale déjà rigidifiée par les effets GVT (Glissement Vieillesse Technicité) d'un personnel communal vieillissant (50 ans de moyenne d'âge fin 2021).

De même, suite à la normalisation des charges de fonctionnement intervenue en 2021 à l'issue de la crise sanitaire, les frais généraux (chapitre 011) subissent une nette accélération en raison du renchérissement des matières premières et des coûts énergétiques.

Au final, les tensions budgétaires amorcées en 2022 en raison du contexte économique dégradé vont peser sur l'évolution à moyen terme des dépenses de fonctionnement dont la maîtrise sera liée plus que jamais à celle de la masse salariale.

3. Le financement de l'investissement du budget principal

3.1 Les grands équilibres financiers : impact de la prospective sur les soldes intermédiaires de gestion.

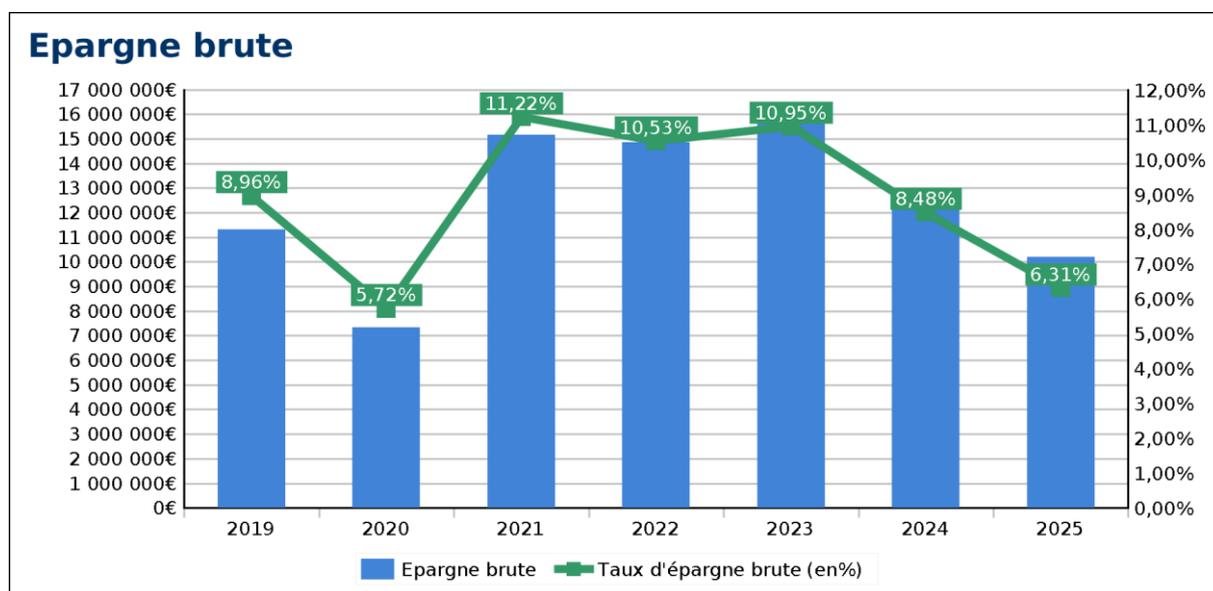
Soldes intermédiaires de gestion : Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité et de mesurer ainsi ses marges de manoeuvre financières.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette constitue l'équilibre annuel. Une épargne nette négative (hors remboursement anticipé) observée sur la durée illustre une santé financière dégradée.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion	13 019 877	9 153 541	16 827 897	16 541 762	17 817 195	14 720 163	12 676 710
Epargne brute	11 331 212	7 328 694	15 152 156	14 853 194	15 999 241	12 507 698	10 197 479
Epargne nette	1 903 329	-1 824 793	5 875 354	6 368 327	7 368 789	3 281 486	846 181

Les perspectives d'évolution de la section de fonctionnement décrites ci-dessus devraient se traduire par une consolidation des épargnes jusqu'à l'année prochaine, avant leur repli consécutif à une hausse des dépenses de fonctionnement plus rapide que celle des recettes et dont les premiers effets se produiront en 2024, lors du probable repli de l'octroi de mer.



La dégradation des épargnes à moyen terme peut aussi se mesurer à travers le **taux d'épargne** qui pourrait reculer sous le seuil des 10 % des recettes de fonctionnement d'ici 2024 (*le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute par rapport aux recettes courantes*).

A noter également que sur l'exercice 2020, le taux d'épargne (rapport entre épargne brute et recettes de fonctionnement) ressort à 8.26 % hors charge exceptionnelle de transfert CIVIS comme rappelé lors de l'examen des comptes.

Le déroulement du scénario « au fil de l'eau » de la section de fonctionnement aboutit ainsi à des perspectives d'évolution des épargnes limitant le recours à l'emprunt à moyen terme.

Le recul des épargnes interviendrait de surcroît dans un contexte de forte remontée des taux d'intérêts générant des conditions de financement bancaire des collectivités locales nettement moins favorables.

3.2 Le niveau d'endettement sur la prospective du budget principal.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 31 décembre	87 940 770	81 035 099	94 663 484	96 178 617	107 548 165	118 321 953	108 970 656
Ratio de désendettement	7,8 ans	11,1 ans	6,2 ans	6,5 ans	6,7 ans	9,5 ans	10,7 ans
Emprunt	19 180 000	19 500 000	29 000 000	10 000 000	20 000 000	20 000 000	0

La ville a reconduit en 2021 la stratégie d'une mobilisation par anticipation de ressources bancaires à hauteur de 29 M€, avec pour objectif de capter des offres de financement aux conditions avantageuses (en moyenne, une dette contractée à un taux de 0.75 % amortissable sur 18 ans).

Cette stratégie s'est révélée pertinente au regard des conditions actuelles de financement bancaire des collectivités locales (2.70 % offert pour un emprunt amortissable sur 20 ans au 19/09/2022 – *source Finance Active*) qui se sont sensiblement dégradées depuis le début d'année :



A titre d'exemple, un emprunt de 10 M€ amortissable sur 20 ans souscrit aujourd'hui à un taux d'intérêts de 2.70 % génère une annuité budgétaire de 0.65 M€ contre 0.51 M€ un an plus tôt (à un taux de 0.3 %) soit un surcoût budgétaire de 0.14 M€ (et 2.8 M€ en frais financiers supplémentaires sur la période totale d'amortissement du prêt).

Cette mobilisation par anticipation visait également à consolider le fonds de roulement et limiter le **recours à l'emprunt** à 50 M€ sur les trois prochains exercices dans le cadre du financement du programme d'investissements.

La maîtrise de l'endettement demeure néanmoins un objectif majeur pour la ville qui devra par conséquent toujours privilégier les produits bancaires offrant une grande souplesse d'utilisation (phases de mobilisation longues ou amortissements de type revolving).

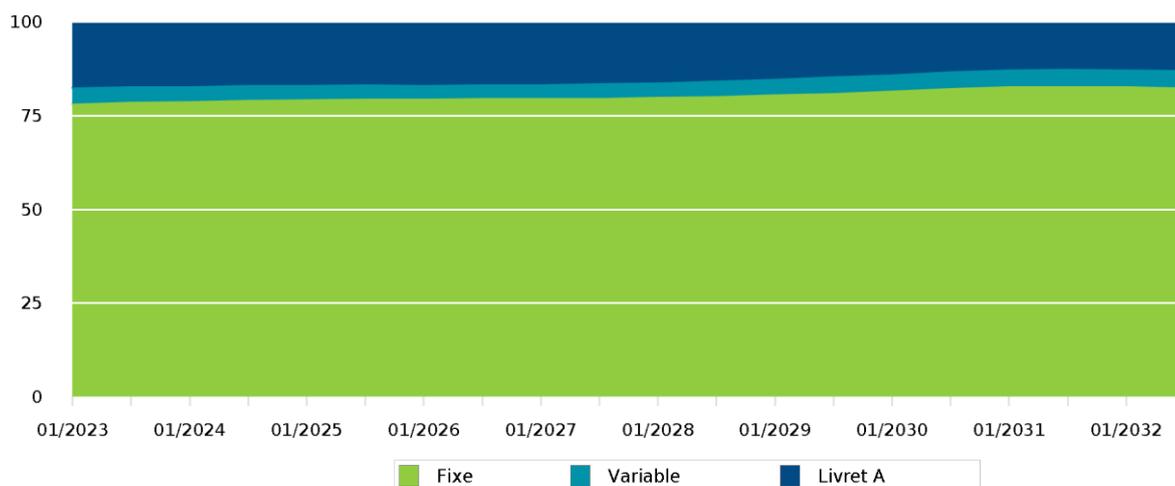
Par ailleurs, la mobilisation des futurs emprunts devra s'opérer dans le respect de **la structure de la dette de la ville**, à la fois sécurisée avec une dette majoritaire à taux fixe, et performante avec un taux moyen proche ou en-deçà de la moyenne nationale.

Synthèse de la dette au 01/01/2023 (budget principal et 0 M€ emprunts encaissés au 30/09).

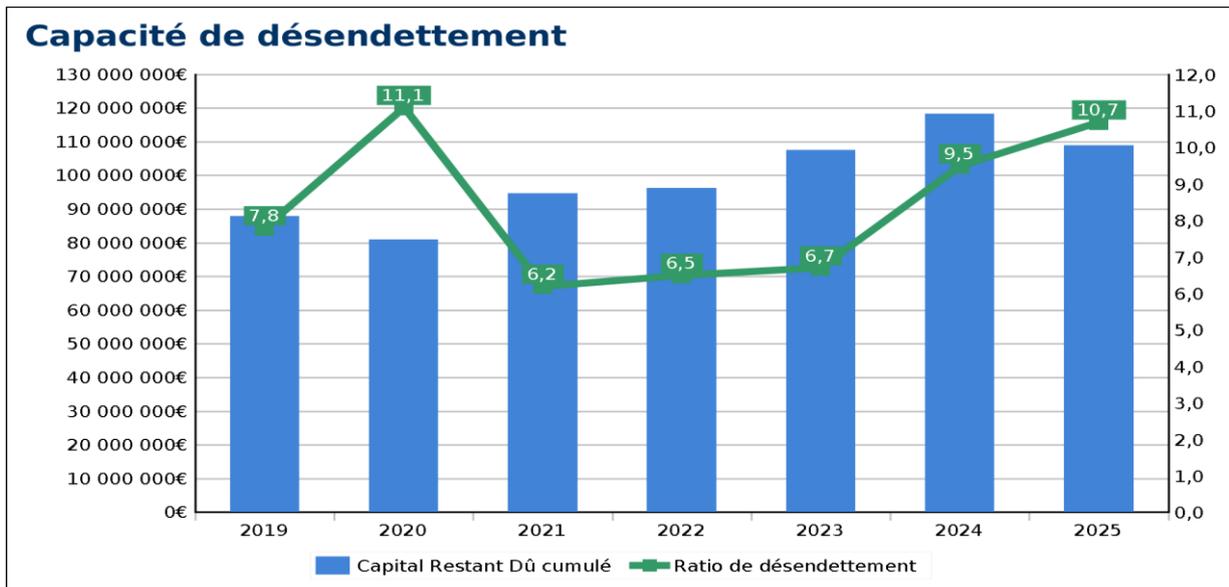
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle
86 178 616.93 €	1,83 %	12 ans et 7 mois

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	67 353 360.47 €	78,16 %	1,62 %
Variable	3 670 000.06 €	4,26 %	2,17 %
Livret A	15 155 256.40 €	17,59 %	2,70 %
Ensemble des risques	86 178 616.93 €	100,00 %	1,83 %

Évolution du risque de taux hors swap



Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante: encours de dette au 01 janvier de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.



La maîtrise de l'endettement participe à la stabilisation de la **capacité de désendettement**, premier indicateur de la solvabilité d'une collectivité. La restauration des épargnes amorcée en 2018 a permis de contenir ce ratio à 6 ans en dépit d'une hausse de l'endettement.

3.3 Les autres recettes d'investissement du budget principal.

	Rétrospective			Prospective			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FCTVA (art 10222)	5 501 945	5 608 027	3 649 606	4 318 986	4 400 000	4 400 000	4 400 000
<i>Evolution n-1</i>		1.93%	- 34.92%	18.34%	1.88%	0.00%	0.00%
Emprunts	19 180 000	19 500 000	29 000 000	10 000 000	20 000 000	20 000 000	0
<i>Evolution n-1</i>		1.67%	48.72%	- 65.52%	100.00%	0.00%	- 100.00%
Autres recettes	23 621 820	30 540 718	13 780 289	12 500 474	10 382 240	10 382 240	10 382 240
<i>Evolution n-1</i>		29.29%	- 54.88%	- 9.29%	- 16.95%	0.00%	0.00%
Total des recettes réelles d'investissement	48 303 765	55 648 745	46 429 894	26 819 460	34 782 240	34 782 240	14 782 240
<i>Evolution n-1</i>		15.21%	- 16.57%	- 42.24%	29.69%	0.00%	- 57.50%

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Suite au plan de relance gouvernemental, le reversement se fait en N+1 pour la ville (FCTVA pérenne). Le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2015.

Autres recettes : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement, la taxe d'aménagement et les recettes liées aux opérations de trésorerie (GADT).

II. LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

C'est au rythme de réformes structurelles sans précédent engagées par l'Etat et d'une reprise des activités Post-Covid pour notre collectivité que l'exercice budgétaire 2022, se clôture. Des réformes non sans conséquence sur les équilibres et les projections budgétaires envisagés par les collectivités territoriales.

Nonobstant ces contraintes, la ville gardera en 2023 le cap d'une politique RH intégrant les enjeux d'optimisation et de professionnalisation nécessaires au déploiement des projets de territoire. Elle s'inscrit surtout dans le maintien de ses équilibres budgétaires tout en permettant les dynamiques RH de se déployer notamment sur les axes en lien avec la qualité de vie au travail, la gestion des emplois et des compétences.

Le dialogue social sera renforcé avec l'installation du nouveau Comité Social Territorial (CST) à l'issue des élections professionnelles du 8 décembre 2022.

I. Une masse salariale soumise à des modifications structurelles

A. Evolution sur le budget permanent

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	01/09/2022
effet GVT	1.0104	1.0006	1.0101932	1.00383344
%	1.04%	0.06%	1.02%	0.38%
effet de Noria	1.004	0.9947	1.0034	1.0031
%	0.40%	-0.53%	0.34%	0.31%
Ecart de masse salariale par rapport N-1	0.28%	0.14%	0.44%	3.66%
Ecart sur effectif par rapport N-1	-2.10%	-2.11%	-2.16%	-1.40%

La masse salariale a été soumise à l'instar de l'ensemble des collectivités à de fortes contraintes depuis septembre 2021.

A ce titre de nombreuses mesures gouvernementales sont venues impacter durablement le budget 2022 (+2,96%) : revalorisation des indices de la catégorie C, revalorisation supplémentaires de certains grades de catégorie C, revalorisation du SMIC, revalorisation du point d'indice augmentée de 3,5 %.

Ces mesures, entre autres, conduisent à une augmentation de la masse salariale de +3,66% (sur la période comprise entre le 01/09/2021 et le 31/08/2022). Elle est à mettre en relief avec une diminution de l'effectif des permanents (-1,40%) et à mettre en corrélation avec l'augmentation du GVT à +0,38% sur la même période.

Le taux de GVT positif bas s'explique par l'augmentation de la rémunération individuelle des agents suite aux avancements d'échelons automatiques, changements de grade (avancements ou promotions). Ceci est confirmé par l'évolution même de l'effet de structure +0,08% (écart catégoriel des agents).

Le taux sur les mesures gouvernementales, s'explique lui par les différents impacts catégoriels de fin d'année 2021 et sur l'exercice budgétaire 2022, à savoir les Reclassements, Revalorisations indiciaires successives, la revalorisation du point.

Cette évolution se vérifie également avec l'effet de Noria à +0,31%, à savoir l'écart entre la masse salariale des entrants et des sortants (salaires souvent plus importants), un taux qui reste bas car assez proche de 0, signe d'une assez bonne optimisation de la masse salariale.

De facto, la conjugaison de l'ensemble de ces facteurs laisse entrevoir une modification substantielle et structurelle de la masse salariale dès 2023.

	2022	prév.2023	évol.
BP service 11	80 400 000.00	86 000 000.00	6.97
BP service 12	2 800 000.00	2 300 000.00	-17.86
BP total	83 200 000.00	88 300 000.00	6.13

L'enveloppe allouée au régime indemnitaire est fixée à 6 535 681 Euros. S'agissant des heures supplémentaires, elles représenteront une dépense d'environ 627 357 € fin 2022. Elles sont en forte hausse par rapport à l'exercice budgétaire 2021 (428 987€). Le retour des manifestations d'envergure sur le territoire communal explique cette évolution.

Pour autant, la gestion des heures supplémentaires constitue un axe de réduction de nos dépenses. A ce titre, l'enveloppe annuelle sera maintenue à 550 000€ nonobstant les grands événements. C'est dans des

mesures organisationnelles et dans la révision des cycles de travail que la collectivité entend équilibrer et maintenir cette dépense.

Enfin, l'enveloppe allouée à la Nouvelle Bonification indiciaire est de **310 680 euros**.

Le recours aux emplois-aidés continue à être encadré. A ce titre, le coût estimé pour 2023 (avec l'effectif déjà présent et qui impactera toujours 2023) avoisine les 2 000 000€ pour une estimation de recrutements (ou renouvellement) de l'ordre de 115 agents sur l'année. Dans ce contexte de restriction budgétaire et de baisse drastique des quotas attribués par l'Etat, la ville a souhaité conventionner avec le pôle emploi afin de fluidifier les modalités de recrutements mais aussi de renforcer les rôles de chacun dans la lutte contre la précarité sociale liée à l'emploi.

C'est naturellement dans ce cadre que la ville poursuit son engagement avec le pôle emploi dans une démarche d'accompagnement et de qualification des jeunes de moins de 25 ans dans le cadre du PEC EXCELLENCE.

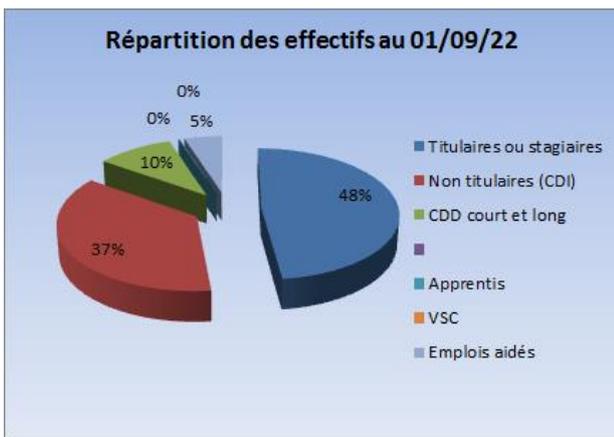
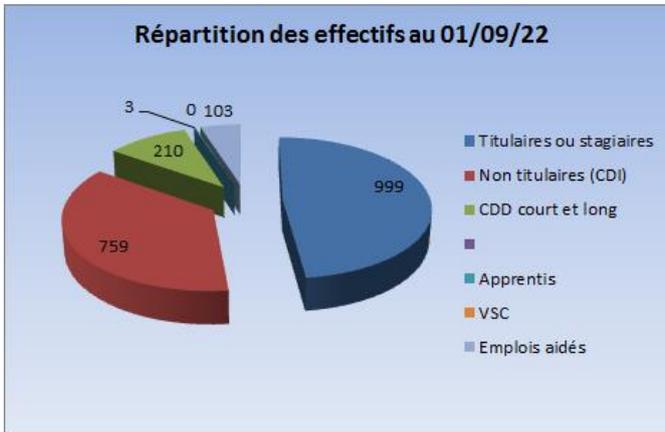
B. La structure des effectifs

La ville compte aujourd'hui **2074 agents** contre **2184** en décembre 2021.

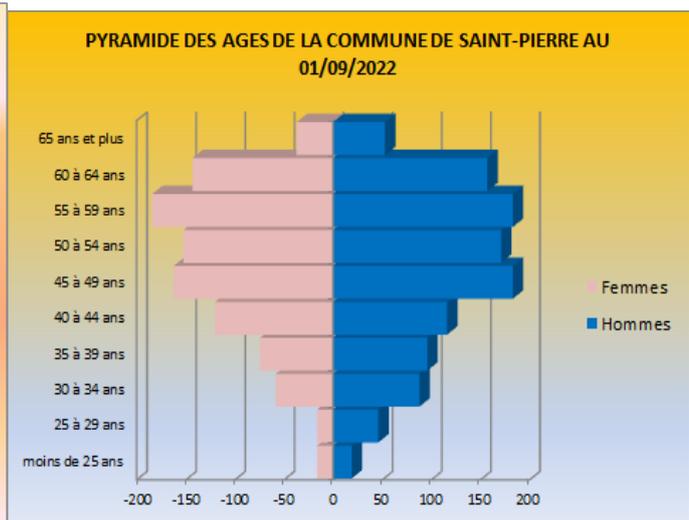
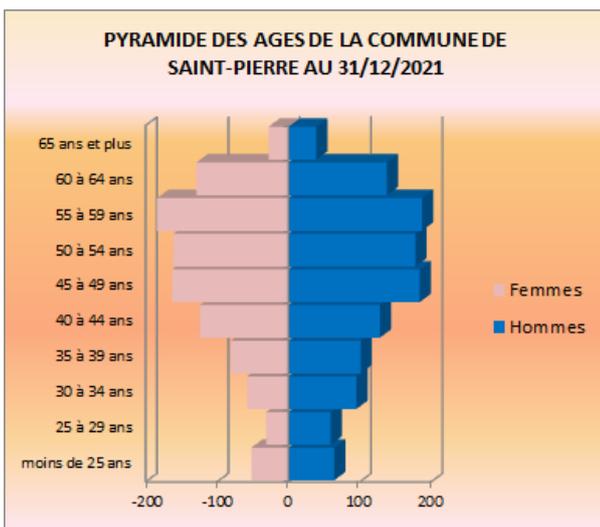
	effectif 31/12/2021	ETP	effectif 01/09/2022	ETP	Evol. %
Titulaires ou stagiaires	955	945.86	999	989.38	4.61%
Non titulaires (CDI)	806	785.82	759	738.91	-5.83%
CDD court et long	162	140.89	210	174.19	29.63%
Apprentis	2	2	3	3	50.00%
VSC	85	58.6	0	0	-100.00%
Emplois aidés	174	151.34	103	85.95	-40.80%
Total	2184	2084.51	2074	1991.43	
			% ETP	96.02%	

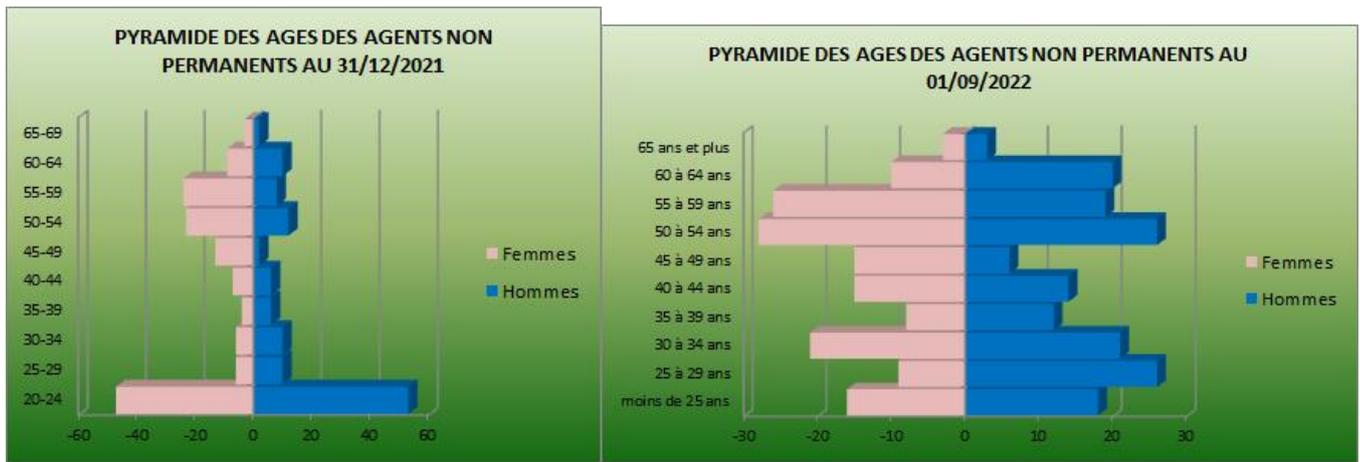
La progression des agents titulaires continue au sein des effectifs de la collectivité. Elle comptera plus de 1000 titulaires en 2023, synonymes de l'engagement de la collectivité en faveur du personnel communal.

- La répartition des effectifs



- La pyramide des âges





La pyramide des âges de la collectivité reste dans la même configuration (forme dite en champignon). Une tendance due au vieillissement de l'effectif et au provisionnel de départ à la retraite dans les 5 ans. Associée à une masse salariale importante, cette pyramide questionne également sur les modalités d'adaptation des organisations face au vieillissement des agents d'une part et sur les modalités d'adaptation de l'organisation face aux nouveaux enjeux de service public.

Par ailleurs, la collectivité fait le constat de départs tardifs à la retraite du personnel communal. Si 41 agents peuvent faire valoir leur droit à la retraite en 2023, cette prévision reste soumise aux droits des agents notamment en matière de prolongation légale et obligatoire pour la collectivité.

Cette nouvelle donne n'est pas sans conséquence sur la masse salariale, les modes d'organisation, le développement de compétences ainsi que le tuilage.

- **La moyenne d'âge au sein de la collectivité**

	Femmes	Hommes
Moyenne d'âge Tit. et NT 2022	49.66	49.08

	au 01/09/2022	% effectifs	au 31/12/2021	% effectifs
Plus de 60 ans	390	18.80	334	15.29
Plus de 55 ans	757	36.49	705	32.28
Moins de 35 ans	237	11.43	359	16.44

- les plus de 60 ans représentent au 01/09/2022, 18.80% de l'effectif contre 15.29% au 31/12/2021
- les moins de 35 ans représentent au 01/09/2022, 11.43% de l'effectif contre 16.44% au 31/12/2021
- les plus de 55 ans représentent au 01/09/2022, 36.49% de l'effectif contre 32.28% au 31/12/2021

- **La répartition femme/homme au sein de la collectivité**

au 01/09/2022

	Femmes	%	Hommes	%	Total
Répartition	962	46.38	1112	53.62	2074

**Au
31/12/2021**

	Femmes	%	Hommes	%	Total
Répartition	1011	46.29	1173	53.71	2184

II. La déclinaison des démarches stratégiques en outils opérationnels.

A. La gestion du temps de travail comme déclinaison du passage aux 1607 heures.

Le règlement intérieur est le document qui pose les bases de l'organisation administrative de la collectivité et de son fonctionnement.

Face aux évolutions de l'organisation municipale, mais aussi face aux problématiques liées à l'organisation et à la gestion du temps de travail, un règlement intérieur et du temps de travail s'avère indispensable.

Ces règlements sont des outils au service des managers notamment de proximité et de la collectivité qui est amenée dans le cadre des 1607 Heures à revoir et définir ses nouveaux horaires, ses nouvelles amplitudes horaires, ses nouvelles modalités d'organisation des temps de travail (gestion des récupérations, diminution des heures supplémentaires, annualisation des temps de travail, don de jours de RTT...).

Outre le règlement intérieur et des temps de travail, l'ensemble des services sera doté d'outils de gestion automatisée des temps de travail (badgeage).

Une harmonisation des horaires d'ouverture et de fermeture des services de la collectivité sera par ailleurs proposée afin de garantir une meilleure efficacité de notre service public tout en respectant les enjeux liés à l'équilibre entre la vie professionnelle et vie privée du personnel communal.

B. Le renouvellement de notre offre de formation

Le développement de compétences reste un axe fort de notre politique RH. Il est une réponse aux besoins de mutations de notre collectivité et à la nécessaire adaptation des métiers face à ces enjeux. Enjeu managérial, il permet également la montée en compétences en interne et le tuilage face aux contraintes de la pyramide des âges de la collectivité.

Le plan de formation en cours d'élaboration notamment avec le CNFPT, participera à la démarche d'optimisation de nos ressources humaines et aura pour objectif de :

- Développer les compétences managériales et les adapter aux évolutions,
- Favoriser la progression des compétences métiers,
- Améliorer les performances individuelles et collectives des agents / Gérer efficacement les transitions professionnelles, accompagner le changement,
- Accompagner les transitions sous différentes approches (développement durable, transformation digitale, l'économie sociale et solidaire, l'inclusion, la diversité,...)
- Renforcer notre propre offre en interne :
 - Elaborer un catalogue de formation en intra (offre de la collectivité),
 - Conforter l'offre de formation individualisée,

- Développer le réseau de formateurs en interne,
- Créer une enveloppe budgétaire pour la rémunération des formateurs en interne

C. L'accompagnement des publics en insertion

Le recours aux dispositifs liés aux emplois d'insertion a évolué au sein de la collectivité. Nonobstant la création d'un service de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire, la collectivité a fait le choix de modifier son approche notamment sur l'accompagnement des publics cibles.

Elle a étendu son approche sur les Volontaires en Service Civique, pour lesquels la collectivité est considérée comme tremplin et une première entrée dans la réalité du monde professionnel.

Cet objectif d'accompagnement sera concrétisé fin 2022, par des conventions en lien avec les partenaires de l'emploi sur le territoire communal (Pôle Emploi, Mission Locale ...). L'enjeu reste la sortie positive dans l'emploi des demandeurs d'emplois sollicitant des emplois aidés.

A ce titre, des parcours d'accompagnement en interne sont créés, couplés de suivi avec le pôle emploi ou la mission locale afin de garantir l'employabilité des agents en contrat de droit privé pour:

- développer les compétences adaptées à l'évolution des métiers),
- renforcer l'offre de formation (développement personnel et immersion).

La collectivité a ainsi créé un parcours permettant de conforter l'accompagnement des publics isolés de l'emploi afin de permettre d'autres orientations professionnelles.

D. Création d'un service de contrôle de gestion interne RH afin d'optimiser et rationaliser les dépenses RH

Cet objectif est un axe des lignes directrices de gestion que la collectivité met en œuvre depuis 2021.

Il s'agit d'outiller les services sur la fonction RH en permettant à chaque direction d'avoir une vision budgétaire de son entité.

- Maîtriser la masse salariale;
- Piloter la masse salariale (budget, suivi);
- Préparer les augmentations et/ou les plans de promotions;
- Analyser les sources d'écarts;

La responsabilisation des managers sur la dépense RH permet de questionner l'organisation sur ses modalités opérationnelles en proximité (gestion des plannings, absentéisme, récupérations, heures supplémentaires...).

L'exercice budgétaire 2023 sera soumis à des contraintes fortes en matière RH. Il ne présage pas de marges de manœuvre importantes. Ce sont bien les dynamiques internes et les mesures organisationnelles et structurelles (polyvalence des métiers, mutualisations des fonctions, recours limités aux contrats, montée en compétence interne, refonte des temps de travail...) qui permettront de maintenir le cap.

Ce d'autant plus que le gouvernement prévoit de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités à un niveau inférieur de 0,5 point à l'inflation. Une inflation à 4,3 % étant attendue en 2023, l'exécutif table donc sur une hausse de 3,8 % de ces dépenses en 2023 (puis 2,5 % en 2024, 1,6 % en 2025, 1,3 % en 2026 et 1,3 % en 2027).

III. La politique publique relative à l'emploi et à l'ESS

1. Contexte

Le renforcement du partenariat avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion en 2022 a permis à la Ville de structurer sa démarche globale d'accompagnement et de l'insertion professionnelle de ses administrés en recherche d'emploi, notamment du public jeunes de moins de 30 ans. Entre 15 et 29 ans, les

jeunes quittent le système scolaire et entrent dans la vie active pour une majorité d'entre eux. Leur insertion professionnelle est plus difficile : seuls 27% des jeunes de 15 à 29 ans ont un emploi en 2021 (INSEE, juin 2022).

Des conventions partenariales avec la Mission Locale Sud et le Pôle Emploi de Saint Pierre sont en cours d'élaboration pour l'accompagnement professionnel des Volontaires en Service Civique et les publics recrutés en PEC, y compris le public jeunes en PEC Excellence, ainsi qu'avec le RSMA-R pour une orientation des jeunes en situation de rupture vers leur dispositif de formation professionnelle.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Ville et la CAF, un accompagnement socio professionnel sera proposé aux bénéficiaires du RSA majoré sortants des contrats aidés sur les chantiers d'insertion portés par les associations.

Ainsi la coordination de l'accompagnement et de l'insertion socio professionnelle mise en œuvre par le Service Emploi et ESS s'orientent autant vers le public jeune en PEC/PEC Excellence, aux Volontaires Service Civique, aux bénéficiaires du RSA majoré en chantiers d'insertion que tout type de publics en recherche d'emploi ou de qualification inscrits dans la base de données du service ou orientés par les acteurs des réseaux de proximité.

2. Bilan 2022

Le service Emploi et ESS rattaché à la Direction des Ressources, a pour objectif de favoriser l'accès et le retour à l'emploi de proximité des Saint Pierrois en impulsant une démarche partenariale cohérente et concertée. La Ville par le biais du Service Emploi et ESS et de son Pôle de Développement des Compétences s'est engagée à accompagner les jeunes de moins de 25 ans en PEC Excellence sur un contrat de 11 mois depuis le 1er décembre 2021 et les sortants en Service Civique.

A ce titre, la mission de coordination des parcours d'insertion socio professionnelle au sein du Service Emploi a consisté à :

- réaliser l'accompagnement des 10 jeunes en PEC Excellence et les 86 sortants en Service Civique en lien avec le Pôle de Développement des Compétences.

Dans le cadre du dispositif PEC Excellence, ces 10 jeunes ont intégré un parcours d'insertion dans le secteur de la restauration. Ils ont réalisé les premiers modules de la formation "titre pro équipier polyvalent de restauration" avec le centre de formation CREE. Ils ont participé à des prestations du Pôle Emploi (PMSMP et VSI) qui leur ont permis d'être en immersion au sein des restaurants et hôtels de Saint Pierre et de travailler également sur leur image professionnelle afin d'identifier et de développer leur savoir être professionnel. Des formations (d'adaptation et de prévention en sécurité) ont été dispensées par le CNFPT et sont toujours en cours.

En ce qui concerne l'accompagnement des Volontaires en Service Civique, 86 jeunes recrutés en octobre 2021 ont été conviés à un bilan organisé au Kerveguen en février 2022. Sur les 55 jeunes présents, 40 ont souhaité un accompagnement avec les conseillers de la Mission Locale.

Chaque jeune a été reçu en entretien individuel pour faire le point sur les compétences et aptitudes acquises au sein des services de restauration de la collectivité et sur leur projet d'avenir. Au cours de cette rencontre, la Mission Locale de Saint Pierre a présenté son offre de services et recensé les jeunes qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement.

Le service Emploi avait un rôle d'intermédiation entre les jeunes et les deux structures Pôle Emploi et Mission Locale. Le but était d'apporter des réponses aux interrogations des jeunes et les rassurer concernant leur parcours pour ceux qui étaient en PEC Excellence notamment (infos col, entretiens avec CREE, programmation des prestations du Pôle Emploi....) et aussi sur les freins rencontrés (problèmes financiers, de transport, de garde d'enfants....).

- proposer aux demandeurs d'emploi non retenus sur des offres d'emploi, des ateliers thématiques animés par les responsables RH des entreprises privées (Groupe CAFOM et SAFA INVEST) et l'association DINE (prestataire du Contrat de Ville).

Au niveau des actions de recrutement, le Service Emploi a :

- mis en œuvre des actions pour la préparation des demandeurs d'emploi. Des ateliers de conseil en entretien professionnel ont été expérimentés pour le recrutement du groupe SAFA INVEST dans le cadre de l'ouverture de leurs enseignes Bonobo/Cache Cache dans le centre commercial hôtelier et tertiaire de Casabona. Deux étapes ont été nécessaires pour cette action de recrutement : Mobilisation du public via les réseaux de proximité et la base de données du service Emploi et mise en place de l'atelier Conseil Entretien en collaboration avec la RH du groupe CAFOM qui s'est fortement impliquée. Les personnes non retenues ont bénéficié d'un accompagnement au niveau des problématiques relevées lors de l'entretien d'embauche ainsi que sur leur projet professionnel, avec l'association DINE, prestataire du Contrat de Ville.
- mis en relation 88 personnes auprès de 12 entreprises (O'TACOS, Bonobo/Cache Cache, Centrakor, Entreprise Filaumar), à l'association AIR, l'agence d'intérim Cripe, Techsud et le centre de formation Académie des Savoirs...etc).
- clausé 8 chantiers de la Ville, soit 23 500 heures réalisées par 10 bénéficiaires de proximité dans les secteurs du bâtiment, VRD et espaces verts. 56 candidatures ont été orientées vers les entreprises.
- assuré la coordination, en transversalité avec le Contrat de Ville et le Service Central Associatif, de 17 chantiers d'insertion, soit un total de 170 contrats et de 6 Ateliers Chantier d'Insertion, soit un total de 48 contrats.

3. Les orientations pour fin 2022 et 2023

- **Au niveau de l'accompagnement à l'insertion des jeunes**

Dans le cadre du dispositif Service Civique, la Direction des Ressources expérimentera lors du nouveau recrutement des 70 jeunes, prévu avant fin 2022, un parcours "Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ) et service civique" qui fera l'objet d'une convention partenariale avec la Mission Locale Sud.

En effet, les jeunes volontaires bénéficieront d'un suivi par un conseiller en Insertion sociale et professionnelle, référent CEJ, qui les accompagnera dans leur réflexion et choix professionnels avant, pendant et à l'issue de la mission.

Par ailleurs, suite au conventionnement avec le RSMAR, des jeunes sans diplôme, ni qualification vont être mobilisés au sein des QPV et autres quartiers de la Ville pour des positionnements sur leur offre de formation.

- **Au niveau de l'emploi marchand**

Le service Emploi orientera les demandeurs d'emploi inscrits dans le fichier et ceux mobilisés dans les quartiers par les réseaux de proximité sur le job dating "du stade vers l'emploi" organisés par le pôle Emploi au complexe de Casabona. Diverses offres vont être proposées dans le secteur du commerce, de la restauration, du transport et des services, ainsi que les premières offres (hôte de caisse et agent d'entretien) du futur Multiplexe ciné Grand sud à Pierrefonds. Un salon Emploi BTP sera également organisé au campus pro Cité des Métiers avec des sessions de détection d'habiletés et d'aptitudes (maçonnerie, plaquiste, carrelage) pour les demandeurs d'emploi débutants, des conférences, des découvertes de métiers et un job dating avec 15 entreprises qui recherchent des candidats débutants et qualifiés.

Le service Emploi s'associera également avec la Mission Locale de Saint Pierre pour l'organisation d'un job dating en direction du public jeunes. Plus de 300 offres vont être proposées par des agences d'intérim et des partenaires CFA.

- **Animation des réseaux de proximité**

Un programme d'actions va être proposé pour l'animation des réseaux de proximité (offres de services de la Mission locale et du Pôle Emploi, présentation de l'outil numérique DORA expérimentée par le Département et l'offre d'insertion socio professionnelle sur Saint Pierre qui est en cours de réflexion par les partenaires du Comité Territorial de l'Insertion et de l'Emploi (CTIE).

Une nouvelle action sera initiée par le service Emploi et ESS en mobilisant la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) au service de l'emploi dans les quartiers. L'objectif visé serait d'établir une charte partenariale entre la Mairie et les entreprises afin de favoriser l'employabilité durable des demandeurs d'emploi dans les quartiers où s'implantent les acteurs économiques.

- **Au niveau des clauses d'insertion**

26 chantiers ont été clausés en 2022, soit un nombre d'heures d'insertion prévisionnel de 57 800 heures.

Au titre de l'année 2023, le service poursuivra ses missions de facilitateur des clauses sociales en diversifiant les clauses : clauses de stage et marchés réservés. Une convention entre la Ville et la Maison de l'Emploi du Nord est en cours d'étude pour un accompagnement sur ces deux dispositifs.

Le service continuera à assister les entreprises dans la mise en œuvre opérationnelle de la clause d'insertion sociale et à assurer le suivi de la réalisation des engagements et des ajustements nécessaires à l'atteinte des objectifs d'heures d'insertion inscrites dans les marchés publics.

Un état récapitulatif du nombre d'heures par lot dans le secteur du bâtiment et travaux publics sera réalisé afin de faire remonter au Pôle Emploi les compétences à mobiliser ou à développer au niveau des demandeurs d'emploi.

- **Au niveau des chantiers d'insertion**

Le service Emploi en collaboration avec le Contrat de Ville et le Service associatif accompagnent les associations dans la mise en œuvre de leurs chantiers d'insertion. Le service Emploi participe aux comités de recrutement et aux comités techniques et coordonnent le suivi de certains salariés volontaires dans leurs parcours professionnels.

Ces services s'organisent pour la mise en place d'un comité de pilotage qui permettra de :

- recenser sur une cartographie l'ensemble des chantiers d'insertion et ateliers chantier d'insertion sur le territoire de Saint Pierre.
- décliner un mode opératoire pour la structuration des associations porteuses de chantiers d'insertion
- mettre en place une démarche d'accompagnement des bénéficiaires RSA majorés sortants de chantiers d'insertion, notamment dans le cadre des objectifs prévus de la Convention Territoriale Globale entre la Ville et la CAF.

IV. LES PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR 2023

Il s'agit ici de présenter les grandes orientations envisagées par la Ville tant en matière d'investissements qu'en fonctionnement, et de les inscrire ensuite dans le projet de budget primitif pour l'année 2023, lequel sera voté lors du prochain conseil municipal.

La programmation des investissements à court et moyen termes s'inscrit par conséquent dans le droit fil des objectifs que s'est fixée la municipalité, à savoir :

- Se projeter dans une démarche complète avec l'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissement et la mise en œuvre des études de programmation, de maîtrise d'œuvre et les travaux correspondants.
- Fonctionner en coût global en intégrant au bilan des constructions et ouvrages, le coût de fonctionnement comme critère d'aide à la décision, en plus des critères habituels de nature, de coût d'investissement, de taux de subvention obtenu.

- Intégrer, dans chaque projet de construction, neuve ou réhabilitation, une démarche environnementale avec la recherche systématique d'économie d'énergie pour l'ensemble des fluides, l'utilisation de matériaux produits localement et pérennes, l'intégration du projet dans son environnement etc...
- Gérer rigoureusement la maintenance, les travaux de réparation, d'entretien et de sécurité en améliorant ainsi l'accès aux équipements municipaux.

Ainsi, les études et les travaux (neufs, réhabilitations et maintenance) s'organisent autour de plusieurs axes :

- a) Poursuite des travaux de maintenance préventive et curative sur les différentes infrastructures de la ville,
- b) Poursuite des programmes de réhabilitation, de remise aux normes et d'amélioration du confort des équipements publics,
- c) Création d'équipements structurants mais également de proximité pour l'ensemble des quartiers.

Dès lors, il s'agit de présenter le programme détaillé des actions pour 2023, qui s'articulera autour de trois grandes thématiques :

- L'action municipale en faveur des services à la population,
- L'action municipale en faveur de l'attractivité du territoire,
- L'action municipale relative à la gestion et l'aménagement de l'espace public.

1. L'action municipale en faveur des services à la population

1.1 Politique publique de l'éducation et de la jeunesse

La Ville continue de s'investir pleinement en faveur de l'éducation pour permettre aux enfants et aux enseignants de travailler dans les meilleures conditions. L'action éducative constitue une priorité de la collectivité et représente une part importante du budget. Cet engagement fort se traduit par la poursuite de la construction, de la rénovation, de la réhabilitation et de l'entretien des établissements et par des efforts consentis en matière de restauration scolaire.

a. Le volet Vie Educative

La Ville de Saint-Pierre poursuit son ambition, au cours de cette mandature, de faire de l'éducation un axe prioritaire.

Pour répondre à cette volonté politique, il s'agira de mettre en œuvre une véritable politique éducative globale afin de favoriser la Réussite Educative des enfants (jeunes) de 2 à 11 ans en y associant toutes la communauté éducative (famille, enseignants, personnel communal des écoles, animateurs socioculturels et éducatifs, associations sportives et culturelles). Cette démarche vise à favoriser l'égalité des chances et contribuer à la réussite scolaire de tous les enfants.

La création du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA), lequel existe depuis 8 ans sur le territoire, en est l'exemple même puisqu'il a contribué à poser les premiers jalons du projet éducatif artistique, culturel et de citoyenneté favorisant ainsi l'émergence de nombreux projets en direction des écoles.

Par ailleurs, afin de conforter l'ambition politique en matière de réussite éducative, une nouvelle mission de coordination a été créée visant à décloisonner, renforcer l'action éducative et à valoriser la ressource interne. Il s'agira de favoriser l'interdisciplinarité comme levier de développement de projets éducatifs au sein des services de la Ville. Dans cette dynamique, il conviendra d'engager de nouvelles pratiques en tenant compte des nouveaux enjeux sociétaux et les évolutions relatives aux nouvelles politiques éducatives, en gardant une cohérence avec les initiatives engagées sur le territoire.

Dès lors, pour l'exercice 2023, il s'agira d'investir les trois champs prioritaires de la Ville pour lesquels le développement durable occupera une place prépondérante afin de parvenir à davantage d'égalité entre les petits Saint-Pierrois, à savoir :

1. Le vivre ensemble et la citoyenneté
2. La santé et la nutrition
3. Le bien-être et le climat scolaire.

En ce qui concerne le Vivre Ensemble et la Citoyenneté, six objectifs ont été identifiés, lesquels se déclineront de la manière suivante :

- ✓ Objectif 1 : Conforter une offre de qualité sur les thématiques des arts et de la culture
 - en poursuivant la démarche Artistique et Culturelle par le CLEA ;
 - En matière d'équipement des BCD en livres et en mobiliers, il s'agira de renouveler les fonds des BCD afin d'offrir un choix de lecture plus important aux élèves.

- ✓ Objectif 2 : Vulgariser les notions de droits des enfants au plus grand nombre
 - La Ville pérennisera la participation des enfants et des jeunes au prix littéraire jeunesse de l'UNICEF (écoles - centres de loisirs et mercredis jeunesse) ;
 - Organisation de la Journée des Droits de L'Enfant dans les quartiers prioritaires et les écarts.

- ✓ Objectif 3 : Sensibiliser au développement durable : former des éco-citoyens
 - La Ville reconduira son soutien et accompagnement de la démarche de développement durable dans les écoles à travers la création des Aires Educatives (marines et terrestres), en collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité.
 - L'accompagnement des écoles participantes à la Journée mondiale du nettoyage de la planète « World Clean Up Day » en lien avec la CIVIS
 - Soutenir les écoles participantes à la Semaine du Développement Durable

- ✓ Objectif 4 : Eduquer à la citoyenneté et à la démocratie participative
 - Accentuation de l'apprentissage de la citoyenneté avec le Conseil Municipal des Enfants (CME) par l'émergence de nouvelles actions
 - Expérimentation sur 3 écoles pour « une pause méridienne réussie » par l'intervention d'associations de parents d'élèves volontaires pour proposer des « activités citoyennes »
 - Participation à La Journée de La Laïcité en collaboration avec le monde associatif
 - Poursuite de la mise en œuvre d'ateliers de philosophie et de pratique de l'attention pour les jeunes élèves, afin de les aider à devenir, demain, des citoyens conscients, réfléchis, éclairés, solidaires.

- ✓ Objectif 5 : Construire et consolider des parcours éducatifs sur les temps périscolaire et extrascolaire
 - Poursuite et renforcement des activités ludiques, éducatives et sportives engagées en 2022 avec une extension sur 25 établissements ;
 - Consolidation du lien partenarial avec l'OSTL, le Contrat de Ville, le service des sports, le service culturel, les associations de quartier, ...
 - Lutte contre l'échec scolaire par l'accompagnement des projets de soutien scolaire en lien avec le Contrat de Ville ;
 - Accompagnement du développement d'offres de garderie périscolaire sur les écoles en lien avec le CCAS et les associations ;
 - Elargissement de l'offre de lecture aux scolaires en prenant appui sur des dispositifs ou événements locaux ou nationaux avec comme temps fort, le Prix UNICEF de littérature jeunesse.

- ✓ Objectif 6 : Contribuer à la Réussite d'une école inclusive
 - Poursuite de l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers en continuant à fournir aux écoles les équipements et mobiliers adaptés à leur scolarisation ;

- Pour répondre aux nouvelles obligations réglementaires en matière de gestion des AESH sur le temps méridien, la collectivité travaillera en étroite collaboration avec les services de l'Education Nationale ;
- Proposition d'un programme d'actions répondant aux besoins culturels et artistiques des enfants à besoins particuliers.

Pour l'axe santé et nutrition, les sept objectifs qui seront mis en œuvre seront les suivants :

- ✓ Objectif 1 : Promouvoir une alimentation saine et durable en valorisant les bénéfices de la diversité et de l'équilibre dans l'alimentation
 - Faire vivre la « commission menu » créée en 2022, en pérennisant notamment l'intervention régulière d'une diététicienne pour participer à l'élaboration des menus.
- ✓ Objectif 2 : Eduquer au goût en restauration scolaire
 - Mise en place d'ateliers éducatifs autour du goût sur site, visite de fermes et autres activités favorisant l'éveil au goût ;
 - Formation du personnel pour l'animation de la pause-déjeuner (incitation à goûter, médiation autour du menu proposé)
- ✓ Objectif 3 : Introduire des produits locaux, bio ou de circuit court en restauration scolaire (Loi EGALIM)
 - Enclencher le partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'Association des producteurs et fermiers du Grand Sud, en vue d'introduire plus de produits locaux dans nos menus.
- ✓ Objectif 4 : Sensibiliser les jeunes et la communauté éducative au gaspillage alimentaire (Loi AGECE)
 - Expérimentation d'une démarche pour identifier les causes du gaspillage et y remédier. Cinq écoles pilotes (*C. Cros – L. Aragon – L. Geoffroy – B. Moloïse – R. Barquissau*) seront accompagnées par des experts du domaine (Association Bio Consom'Acteur) pour la réalisation d'un diagnostic et la mise en œuvre par la suite d'un plan d'actions qui sera déployé sur l'ensemble des écoles de la Ville.
- ✓ Objectif 5 : Valoriser et traiter les bio déchets (loi AGECE)
 - Acquisition de composteurs pour cinq écoles pilotes afin de mettre en œuvre les opérations de traitement des déchets. Un travail en partenariat avec la CIVIS sera engagé sur cette thématique.
- ✓ Objectif 6 : Poursuivre l'opération « Petit déjeuner » sur l'ensemble des écoles maternelles
- ✓ Objectif 7 : Développer un environnement favorable pour retarder les conduites addictives (écrans, réseaux sociaux...)
 - Propositions de divers programmes dans les écoles élémentaires pour un renforcement des compétences psychosociales et familiales, en lien avec l'ARS et le Contrat de Ville.

Pour l'axe intitulé le bien-être et le climat scolaire, cinq objectifs ont été identifiés à savoir :

- ✓ Objectif 1 : Garantir une offre d'éducation sportive diversifiée et valoriser les valeurs du sport dans l'éducation du bien-être et du vivre ensemble
 - Développer des activités sportives sur le temps méridien autour du football, vecteur de lien social, par l'organisation de matchs interclasses puis inter écoles avec la collaboration du service des sports, de l'OSTL et du Contrat de Ville ;

- Renforcer les activités sur le temps périscolaire.
- ✓ Objectif 2 : Créer à l'école des espaces rafraîchis (plantations – déminéralisation - aménagement des espaces, équipement...)
- Renforcement des actions de plantations dans et aux abords des écoles.
- Équipement d'un grand nombre d'écoles de capteurs de CO2 afin de mesurer la qualité de l'air et améliorer les conditions d'enseignement.
- « Remettre du vert dans la cour de l'école » Un projet novateur impliquant les équipes pédagogiques et les élèves, actuellement en étude pour 2 écoles : I. Amelin et B. Moloise. Les cours « Oasis Peï » sont pensées comme des îlots de fraîcheur, proposant un espace mieux partagé par tous et axé sur le bien-être des enfants (des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace).
- ✓ Objectif 3 : Poursuivre et étendre le plan pluriannuel de remplacement du mobilier des écoles à 3 classes par école, à raison de 5 écoles par an.
- ✓ Objectif 4 : Conforter les missions du personnel en charge de l'entretien et de l'embellissement des écoles
- Accompagnement de la mise en place d'une équipe de jardiniers mobiles, capable de répondre aux urgences de nettoyage et d'entretien des cours.
- Poursuivre l'équipement des agents de cour pour favoriser le fleurissement et l'embellissement des établissements scolaires.
- ✓ Objectif 5 : Faciliter et sécuriser l'accès des élèves aux écoles en proposant des parcours « Pédibus »
- Mise en place d'un ramassage scolaire pédestre encadré par des parents accompagnateurs bénévoles visant à favoriser l'exercice physique, la socialisation et l'apprentissage des dangers de la rue. Une solution qui contribue à lutter contre la pollution et rendre la vie quotidienne plus agréable (en préfiguration sur les écoles J. P. Sartre et L. De Lisle).

❖ En matière de gestion courante des affaires scolaires

Dans le droit fil de la politique de rigueur communale actuelle, la maîtrise des dépenses et l'optimisation de la gestion des ressources humaines seront poursuivies au sein des sites scolaires.

Des efforts en matière de mutualisation, d'optimisation et de redéploiement de la ressource seront consentis afin de toujours répondre aux besoins. Un travail étroit est d'ailleurs mené avec la Direction des Ressources Humaines pour y parvenir. Les fiches métiers seront redéfinies, les missions revues en tenant compte de la polyvalence et de la mobilité des agents avec pour objectif, la mise en place de brigades itinérantes en fonction des possibilités et nécessités.

Pour l'ensemble du personnel, la formation continue des agents tant en matière d'hygiène, de sécurité et de développement durable, que de perfectionnement métier demeure une orientation forte. Elle sera complétée par des actions de sensibilisation sur l'accompagnement du personnel à la dimension multidisciplinaire et complémentaire des métiers sur site : technicité des métiers, gestes de premier secours, utilisation des extincteurs et défibrillateurs, PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté), exercices réguliers d'évacuation incendie ou intrusion malveillante...

Pour ce faire, les mallettes de PPMS seront mises à disposition des écoles dans leurs zones de sûreté définies.

En matière de valorisation du personnel, le savoir-faire de nos cuisiniers sera également mis en avant en les incitant à participer au Concours des chefs inter villes.

Le vieillissement des agents est un facteur essentiel à prendre en compte et des préconisations qui peuvent en découler. Il conviendra pour cela d'optimiser la gestion des ressources humaines, de mettre en place un plan de maintien et de remplacement des agents pour une meilleure gestion des emplois et des compétences (GEPEC).

La priorité a été donnée à la refonte organisationnelle de la régie de recettes de la restauration scolaire qui est en cours de finalisation avec la mise en place d'une régie unique communale d'ici la fin 2022. En outre, une modernisation des procédures administratives et financières est en cours d'élaboration en vue d'une simplification et une harmonisation des pratiques. Des process de fonctionnement seront établis afin de répondre aux attentes des agents et de la communauté éducative.

En matière d'inscription scolaire, pour la rentrée d'août 2023, la carte scolaire sera révisée sur les secteurs en tension.

L'utilisation du logiciel Onde de l'Education Nationale par le service des inscriptions de la Mairie facilitera la communication et le lien avec la communauté éducative.

❖ **La réhabilitation et la rénovation du patrimoine scolaire**

En 2022, dans un objectif de développement durable, la collectivité a souhaité profiter des opérations de réhabilitation et de rénovation des établissements scolaires pour intégrer des travaux avec des adaptations au réchauffement climatique : Pablo Picasso à la Ravine des Cabris, Lislet Geoffroy au centre-ville et Benjamin Moloïse à Pierrefonds. Ces dernières bénéficieront ainsi d'un gain énergétique rapide mais aussi d'une réduction des charges de fonctionnement liées au bâtiment. D'autres écoles ont fait l'objet d'une rénovation globale : Ecole Albert Camus à Terre-Sainte et Ecole Isnelle Amelin à la Ravine des Cabris.

En 2023, les programmes d'entretien, de réhabilitation et de construction concerneront, sous réserves des financements extérieurs:

✚ En achèvement :

- ❖ Mise en accessibilité des écoles Ambroise Vollard à la Ligne des Bambous et Pablo Picasso à la Ravine des Cabris.

✚ En Travaux

- ❖ Réhabilitation des écoles Alice Pévèreilly à Terre-Sainte, Louis Aragon et Raphaël Barquissau à la Ravine Blanche, Jean-Paul Sartre à la Ravine des Cabris, Louis Pasteur aux Casernes
- ❖ Aménagement des cours dans les écoles Isnelle Amelin et Pablo Picasso à la Ravine des Cabris, Benjamin Moloïse à Pierrefonds et Evariste de Parny à la Ravine des Cafres.

✚ Programmation / Etudes :

- ❖ Reconstruction des écoles Edith Piaf et Jean Albany à Terre Sainte,
- ❖ Réhabilitation et restructuration des écoles Edmond Albius et Flora Tristan à Bois d'Olives dans le cadre du NPNRU,
- ❖ Réhabilitation des modulaires en salles de classe à l'école Leconte de Lisle à la Ligne des Bambous ;
- ❖ Etude d'une nouvelle école dans les secteurs de Ravine des Cabris/Ligne des Bambous

❖ **Sécurisation des bâtiments scolaires**

Face aux incivilités croissantes, le déploiement d'un dispositif de vidéo surveillance dans les écoles dites sensibles sera assuré, au travers d'un programme pluriannuel.

❖ **Le numérique**

La Ville entend poursuivre le développement du numérique dans onze écoles à travers un programme d'investissement lourd : câblage, équipements informatiques et raccordement des écoles à la fibre, (équiper chaque classe d'un vidéo projecteur de courte focale, d'un visualiseur de documents, d'un ordinateur pour l'enseignant et de 2 ordinateurs en fond de classe). Onze écoles bénéficieront de ce programme de travaux de fibre en 2023 dans le cadre des financements FEDER ; Pour les autres écoles, le financement s'opérera sur fonds propres de la collectivité selon une programmation pluriannuelle.

L'utilisation de l'ENT One (Environnement Numérique de Travail) afin de rester au plus proche des élèves et de leur famille et de leur fournir tous les atouts de la réussite en créant un pont entre l'école et la maison sera une priorité.

b. Domaine de la restauration scolaire

En 2023, la cuisine centrale Raymond Mondon à Grands-Bois sera réceptionnée. D'un montant estimé de 10 millions d'euros avec une capacité de production de 9000 repas par jour, la création d'une cuisine centrale sur le bassin Est de la Commune est essentielle dans la démarche de modernisation et de restructuration de l'organisation de la restauration scolaire communale.

D'autres Travaux sont également planifiés et concernent :

- ❖ La réhabilitation de la cuisine satellite à Bois d'Olives,
- ❖ L'isolation thermique et la production d'eau chaude solaire - Cuisine centrale de Ravine Blanche.

En 2023, la Ville assurera également le renouvellement de certains équipements :

- ❖ L'acquisition de mobilier pour le réfectoire de l'école Albius
- ❖ L'acquisition de petit matériel de service pour l'ensemble des réfectoires.

1.2 Politique publique relative au sport et la santé

La COVID-19 qui a entraîné la fermeture de la plupart des équipements fermés a incité la population à se tourner vers des activités physiques de plein air. A cet effet, la Ville a réorienté son offre sportive vers de nouvelles activités et de nouveaux équipements de proximité afin d'en faire profiter ses administrés. C'est ainsi qu'un « parkour » a été livré à Joli Fonds, une aire de fitness à Bois d'Olives, un street workout à la Ligne Paradis. L'extension du Skate parc de la Ravine Blanche concourt aux entraînements des meilleurs amateurs de la discipline.

S'agissant des nouveaux équipements structurants, la ville poursuit ses efforts pour accroître son patrimoine. Les travaux suivants ont ainsi démarré, il s'agit notamment de la construction d'un nouveau gymnase à la Ravine des Cabris ou encore le centre aqua-loisirs de Terre Sainte,...

De même, pour maintenir son attractivité, la Ville continuera d'accueillir les événements d'envergure comme le Grand Raid, les galas de Boxe et autres arts martiaux.

Reconnue par ailleurs, comme une ville sportive et une ville de champions, la Ville de Saint-Pierre se doit de rester à l'écoute de ses acteurs.

C'est dans ce cadre, en partenariat avec l'OSTL, qu'elle organisera au 1^{er} trimestre 2023 les « assises du sport » en direction du monde sportif.

Ce partenariat se renforcera par ailleurs par une mutualisation des moyens pour accompagner les associations aussi bien dans leurs démarches administratives que dans la recherche de la performance en direction des clubs.

La Ville continue également les efforts portés sur la réhabilitation, l'extension et l'entretien de son patrimoine sportif accompagnant ainsi l'évolution démographique croissante et le développement toujours plus important des activités sportives.

En 2022, ont été réceptionnés, un parkour à Joli Fonds, un move rock à Terre Sainte (Croix Jubilé), la mise à disposition d'un bâtiment à l'OSTL pour le déploiement de ses activités, un beach volley et un terrain de pétanque à la Ravine Blanche.

Les efforts dans ce domaine se poursuivront en 2023 avec les opérations suivantes :

 En Finalisation

- Construction d'un complexe sportif à la Ravine des Cabris,
- Rénovation et mise en accessibilité du complexe sportif de Terre Sainte,
- Création d'une aire couverte à Terre Sainte,
- Construction d'un centre Aqualoisirs ZAC OI à Terre Sainte,
- Restructuration du terrain de football à Mont Vert les Hauts.

 En Travaux

- Couverture de la tribune du stade de Grands Bois,
- Entretien de la toiture et structure du gymnase de Casabona,
- Création de zones de street work out - Parc urbain Ravine Blanche et Moulin à Café à la Ravine des Cabris.

 En Programmation / Etudes :

- Réhabilitation terrain multisports - Ecole Raymond Mondon à Grands-Bois,
- Restructuration du complexe sportif de Casabona,
- Réhabilitation des piscines de Casabona et Ravine des Cabris.

1.3 Politique publique relative à la citoyenneté

Les travaux du centre administratif débuteront en 2023. Ce projet a pour objectif d'offrir une meilleure lisibilité des services de la ville, d'optimiser leur fonctionnement et de rationaliser leur implantation. Il est conçu aussi bien pour les administrés, le grand public que le personnel administratif. Les futurs bâtiments et les berges de la Rivière d'Abord formeront l'aboutissement de la Zac du mail.

En 2023, dans le domaine des affaires culturelles, les programmes d'entretien, de réhabilitation concerneront :

 En travaux :

- Réhabilitation de l'église de Pierrefonds,
- Réalisation de travaux d'étanchéité à l'église de Grands-Bois,
- Réhabilitation de l'église Saint Augustin à la Ravine des Cabris.

 En Programmation / Etudes :

- Réhabilitation de l'église de la Ligne Paradis.

Dans le domaine des affaires funéraires, les études du cimetière de la Ligne Paradis s'achèveront pour un démarrage de travaux courant 2023.

1.4 La Politique de la Ville

Depuis 2015, la ville de Saint-Pierre s'est engagée dans la démarche de contractualisation du Contrat de Ville qui devait initialement prendre fin en 2020. Celui-ci a été prorogé jusqu'en 2022, sur la base d'un protocole des engagements réciproques et renforcés qui fixent les orientations thématiques de la programmation des actions de la politique de la ville sur :

- L'éducation,
- La lutte contre la fracture numérique,
- L'insertion, l'emploi et le développement économique,
- L'accès aux soins.

Pour rappel, le décret officiel du 30 décembre 2014 a fixé les six quartiers prioritaires concernés par les actions du Contrat de Ville à savoir: Bois d'Olives, Condé-Concession, Basse-Terre/Joli Fond, Ravine des Cabris, Ravine Blanche et Terre-Sainte.

Les nouvelles dispositions gouvernementales ont acté la fin des contrats de ville sur leur forme actuelle au 31 décembre 2023, lesquels feront l'objet d'une évaluation dans l'optique de préparer la nouvelle contractualisation à partir de l'année 2024.

En 2023, la priorité du Contrat de Ville de Saint-Pierre sera donnée à l'insertion des demandeurs d'emplois (jeunes, demandeurs d'emplois de longue durée...) dans un parcours de formation et/ou d'emplois pérennes, ainsi que la promotion d'actions en faveur du développement économique sur les quartiers prioritaires. De même, il sera question d'accompagner les porteurs de projets à la mise en place des chantiers d'insertion et des ateliers d'insertion sur des métiers en tension, innovants (numérique, économie sociale et solidaire, économie verte...).

Par ailleurs, afin d'encourager à la réussite éducative des jeunes des quartiers, l'accent sera mis sur les dispositifs d'accompagnement à la scolarité, en lien avec les partenaires institutionnels/associatifs, de même que ceux permettant de consolider les liens entre les parents et les enfants. Dans le cadre de la prévention du décrochage, la commune poursuivra la nouvelle dynamique engagée sur le Programme de Réussite Educative (P.R.E), qui intervient sur les quartiers de Terre-Sainte, Ravine Blanche, Basse-Terre et Bois d'Olives pour les enfants de 2 à 16 ans. En outre, le Contrat de Ville continuera à accompagner les projets pédagogiques portés par les Réseaux d'Education Prioritaire (REP et REP+).

Pour lutter contre la fracture numérique sur les quartiers et accompagner les habitants dans leurs démarches, le Contrat de Ville ambitionne de déployer davantage de conseillers numériques ainsi que la mise en place des services civiques ambassadeurs du numérique.

Les actions du Contrat de Ville intégreront également les dimensions sportives par le développement de la pratique sportive de proximité ainsi que les activités nautiques et culturelles, notamment sur l'histoire et la valorisation du patrimoine des quartiers à travers les habitants.

Par ailleurs, la signature de la nouvelle Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales permettra de mobiliser des moyens supplémentaires sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville à travers les dispositifs thématiques qui y sont développés.

Enfin, il convient de rappeler que la Ville a été labellisée « Cité éducative » en 2022 pour le quartier prioritaire de Bois d'Olives. Par conséquent, la Ville continuera en 2023 à apporter son soutien à cet outil partenarial, permettant de créer une alliance éducative à l'échelle d'un territoire, en lien avec les services de l'Etat et de l'Education Nationale. La priorité portera sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 ans et plus, sortis du système scolaire sans diplôme et qualification.

1.5 La politique de proximité

La Commune est la collectivité qui dispose de prérogatives importantes en matière de proximité. Celles-ci se déclinent par l'accompagnement direct des administrés dans leurs démarches individuelles et collectives. Pour 2023, le renforcement de cet accompagnement est nécessaire, puisque les besoins qui émanent du terrain obligent la collectivité à innover et imaginer une politique de proximité plus efficiente.

a. Au niveau des mairies annexes

La proximité de la commune avec les habitants constitue, à l'heure de la dématérialisation des échanges et du vieillissement de la population, un enjeu majeur pour le bien-être des citoyens et le développement harmonieux des territoires. Partant de ce contexte, l'action des mairies annexes de quartiers pour l'année 2023 consistera dès lors à poursuivre les missions classiques de relations entre la collectivité et les administrés, à savoir :

- Accueillir, orienter, informer les publics au quotidien ;

- Accompagner les administrés dans les démarches administratives et dans leurs relations vis-à-vis des acteurs institutionnels qui régissent leur vie quotidienne (CAF, CGSS, ...);
- Apporter une aide aux publics en situation précaire et en état de vulnérabilité, en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale;
- Constituer une interface entre les habitants, les services communaux et les institutions publiques (Département,.....) ou privées (associations, bailleurs sociaux....);
- Organiser le repérage des problématiques et dysfonctionnements à l'échelle des quartiers et faire les remontées auprès des services concernés;
- Communiquer sur les projets concernant les quartiers et plus globalement ceux de la Commune;
- Participer à l'animation des Conseils de quartiers avec le service démocratie participative et informer les administrés sur la tenue des réunions;
- Informer les publics sur les démarches, les actions mises en œuvre par les services internes (inscriptions scolaires, à l'école de musique, aux activités sportives...);

De même, pour 2023, l'ambition est de soutenir les mairies annexes dans leur mutation vers une « e-administration », dont l'idée principale est d'accompagner les administrés dans leurs démarches administratives dématérialisées. Celle-ci s'inscrira dans une relation partenariale avec les acteurs du numérique de la commune (conseiller numérique, service civique, associations...), qui pourront proposer des actions de sensibilisation aux agents.

Par ailleurs, il s'agira de poursuivre le développement de l'espace France Services de Mont-Vert Les Hauts, en diversifiant davantage les permanences institutionnelles et associatives à destination des administrés, offrant ainsi un panel de services plus large. De plus, l'évolution des maisons France Services vers les espaces France Services, a permis d'étendre ce type de structure. En ce sens, la commune concourra à une nouvelle labellisation dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, notamment celui de la Ravine des Cabris.

b. Les équipements de proximité tels que les CASES, Maisons de quartier et MJC

La Commune s'inscrit en 2023 dans une démarche de dynamisation des structures de proximité (CASE, Maison de quartier, MJC). Ces lieux, localisés dans les différents quartiers de la ville, permettent aux habitants de disposer d'un espace d'échanges et de socialisation, qui favorisent l'émergence de projets.

L'après pandémie de la Covid-19, a mis en évidence le besoin des habitants de se rencontrer à nouveau, et de renforcer les liens sociaux. Et c'est partant de ce constat, que la commune envisage de proposer des activités d'animations socio éducatives, culturelles, et sportives au sein de ces structures, en lien avec le tissu associatif et les habitants engagés.

Par ailleurs, il s'agira également de faire monter les agents en compétences, en leur proposant des formations qui leur permettront de faire évoluer leurs missions.

c. Politique d'accompagnement des Séniors

Avec le vieillissement de la population, la politique d'accompagnement des publics seniors est une priorité forte de la collectivité. En complémentarité des actions menées par le Centre Communal d'Action Sociale, la commune ambitionne de faire émerger davantage de projets d'animation en faveur des personnes âgées dans les quartiers afin de rompre leur isolement. Cette démarche se traduira notamment par un soutien appuyé aux associations de la troisième jeunesse, proposant ainsi des activités socioculturelles à destination de ces publics. Par ailleurs, il s'agira également de permettre les échanges entre les générations sur des actions spécifiques afin de promouvoir la transmission des savoir, des savoir-faire et de la mémoire. De plus, l'accent sera également mis sur l'accompagnement des seniors à l'utilisation des outils numériques.

d. Volet démocratie participative

La loi « Vaillant » du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité rend obligatoire pour les communes de 80000 habitants et plus, d'organiser la participation des habitants, en créant des conseils de quartiers. Ces instances de la démocratie participative constituent des lieux de concertation et de dialogue entre la municipalité et les administrés sur les projets de la ville et les problèmes du quotidien.

C'est en ce sens que la municipalité a créé cinq conseils de quartiers sur son territoire : Grands-Bois, Terre-Sainte, Ravine Blanche, Basse-Terre et Ravine des Cabris. Sur un plan opérationnel, cette démarche se concrétise par l'organisation de deux concertations publiques annuelles, ainsi que des réunions préparatoires en amont pour fixer les ordres du jour.

La politique de démocratie participative intègre également les conseils citoyens, une obligation législative, en référence à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (définis par le décret officiel du 30 décembre 2014). Cette instance composée de deux collèges (habitants, associations/acteurs locaux) a pour objectif de faire participer les habitants des quartiers prioritaires à la dynamique du Contrat de ville signé en 2015, en faisant émerger des projets de territoires.

La collectivité poursuivra l'accompagnement des conseils citoyens dans leur fonctionnement (actions, moyens logistiques et financiers.....) afin de favoriser leur autonomie.

Par ailleurs, la ville mettra en place et pourvoira au fonctionnement du conseil municipal des enfants, dont l'animation relève de la direction de la Vie Educative.

1.6 La politique du handicap et de l'accessibilité

a. Volet du handicap

Les obligations de la loi du 11 février 2005 relatives au volet de la compensation du handicap demeurent toujours un axe fondamental de la politique sociale communale. Cette loi réaffirme, dans le droit français, le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale qui lui garantit l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ». L'accès aux loisirs et à la culture est reconnu, et fait partie de besoins essentiels à l'existence des personnes en situation de handicap.

La Ville en 2023, poursuivra son soutien aux événements organisés pour les publics porteurs d'handicaps, portés par le Pôle Handicap et/ou par les partenaires associatifs : Handimusik, Handinautique, Forum de l'emploi handicap, activités sportives telles que la course Solidarun de l'Association Sportive des Handicapés Physiques du Sud, activités culturelles, le Tanambo Urban Trail de l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Jean Albany.

Ces actions proposées aux porteurs d'handicaps visent à faciliter l'inclusion sociale de ces publics, dans une démarche concertée avec l'ensemble des partenaires du social, du médico-social, du monde universitaire, du monde associatif.

b. La politique de mise en accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre de l'Ad'AP

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, définit notamment les moyens de la participation des personnes handicapées à la vie de la cité et prévoit la mise en accessibilité de tous les Établissements Recevant du Public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP) pour le 1er janvier 2015.

Les services de l'État ayant constaté des retards dans la réalisation des travaux devant permettre la mise aux normes de ces ERP/IOP, ont pris des mesures visant à assouplir les dispositions de ladite loi en vue de son application par tous dans les délais impartis. Une ordonnance du 26 septembre 2014 a été prise par le gouvernement pour permettre l'établissement d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) dont la date limite de dépôt auprès du Préfet a été fixée au 27 septembre 2015.

La commune a recensé quelques 98 ERP/IOP dont un ERP de 1ère catégorie. La complexité et l'étendue de ce patrimoine a incité la commune à déposer en date du 25 septembre 2015 auprès du Préfet un Ad'AP de patrimoine comprenant à minima une demande de dérogation de réalisation des travaux sur une durée de 9 ans (de 2016 à 2024).

Bilan de l'année 2022

Les projets suivants sont à ce jour réalisés ou bien en cours de réalisation ;

- Fin des travaux de mise en accessibilité du Centre Administratif de Terre-Sainte.
- Etudes pour la mise en accessibilité de 21 ERP qui sont pour la plupart en phase APD/PRO et dont les premiers travaux commenceront au premier semestre 2023 par le groupe scolaire de Jolifond, qui comprend les écoles Françoise DOLTO et Alfred ISAUTIER.
- Etudes pour la mise en accessibilité de l'Eglise SAINT-PIERRE/SAINT-PAUL qui est en phase PC. Le projet initial sera modifié à la demande de la DACOI.
- Etude de 9 sites en interne de 5ème catégorie.

Prévisions pour l'année 2023

Pour l'année 2023, la ville poursuivra son engagement à mener les études et les travaux permettant de rendre l'ensemble de son patrimoine, accessible à tous les publics. En prévision de l'année 2023, les études déjà entamées en 2021/2022 sur 21 E.R.P continueront. Les premiers travaux relatifs à ces études commenceront courant 2023 par la mise en accessibilité de plusieurs établissements comme des écoles, espaces culturels et bâtiments de proximité. Les travaux de mise en accessibilité de l'Eglise Saint-Pierre/Saint-Paul en centre-ville débiteront courant de l'année 2023. Ce projet a dû être modifié en concertation avec la DACOI.

Les études concernant les années 2021, 2022 et 2023 prévues dans l'Ad'AP et qui continueront en 2023 permettront la mise aux normes dans un délai de trois ans de:

- ✓ Dix-sept écoles, telles que l'école Jean Paul SARTRES à la Ravine des Cabris, ou bien l'école Louis Pasteur à la Ravine Blanche, ou encore l'école Alice Peverelly à Terre Sainte,.....
- ✓ De l'espace culturel du Théâtre de Pierrefonds,
- ✓ Des bâtiments de proximité tels que le case de Basse Terre ou encore le case de Bassin Martin,...
- ✓ Des équipements sportifs tels que la Base Nautique de Terre Sainte, le Complexe Sportif de la Ravine des Cabris ou encore la Piscine de Casabona,
- ✓ L'Eglise Notre Dame du Sacré Coeur à Mont-Vert Les Hauts,
- ✓ Les bâtiments à vocation sociale ou administratif, tels que le CCAS ou encore la maison de l'enfance en centre-ville,....
- ✓ Trois bâtiments à vocation économique, tels que le restaurant « Cap Méchant », ou encore le restaurant la « Détente » qui se situent en centre-ville,....

Des études réalisées sur les sites citées précédemment, découleront des travaux de mise en accessibilité lesquels dans la majorité des cas pourront démarrer en début de l'année 2024.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cet Ad'AP et d'équilibrer son budget, la Collectivité sollicitera pour chaque ERP/IOP concerné auprès de ses partenaires institutionnels des financements complémentaires tels que le FIPHFP, le Plan d'aide de la Région en faveur des communes ou le FEDER.

c. Renouvellement de la convention de partenariat avec le CAUE

La ville a sollicité depuis quelques années les services du CAUE afin d'apporter un appui technique à la Commission Communale Pour l'Accessibilité, et de coordonner les différents axes de travail sur les questions d'accessibilité et des projets d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement sur la commune de Saint-Pierre.

Ce renouvellement permettra une continuité dans le travail déjà accompli permettant d'accompagner le service et notamment l'élu délégué aux Affaires du service accessibilité handicap et les autres services de la mairie : techniques, urbanisme et autres... ainsi que les membres de la Commission Communale Pour l'Accessibilité.

1.7 La politique publique relative à la sécurité et à la prévention

a. Sur le plan de la prévention et de la sécurité

Face à la complexité des problèmes liés à la délinquance sur le territoire de la commune, et au regard des compétences dévolues aux maires en matière de prévention de la délinquance et de tranquillité publique, affirmées dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance –CLSPD, le service CLSPD a donc vocation à réaliser les actions définies dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance –STSPD, dont les actions projetées visent 3 axes principaux de la stratégie territoriale:

1. La sécurisation de l'espace public ;
2. la prévention de la délinquance selon la Loi n°2007-297 du 05 mars 2007 ;
3. la coordination partenariale ;

Lesquelles comprennent,

- le développement du dispositif de vidéoprotection,
- la lutte contre l'addictologie,
- la lutte contre les violences et les violences intrafamiliales,
- le renforcement des relations entre la police nationale et la police municipale,
- Le rapprochement population Forces de l'Ordre (appel à projet)
- La prévention dans les transports et les gares routières du territoire,
- La prévention routière auprès de tout public (appel à projet)
- la prévention de la récidive et le développement de la justice de proximité,
- l'assise de la Veille territoriale dans les quartiers en soutien social et préventif des acteurs de terrain,
- le recensement du sentiment d'insécurité contré par des mesures à apporter au citoyen,
- la sensibilisation aux problématiques de la radicalisation dans un réseau Etat-Ville- Acteurs,
- le volet prévention de la délinquance et citoyenneté notamment auprès des plus jeunes.

Ses objectifs sont l'accomplissement et l'évaluation des actions sur les dix-huit (18) que compte la STSPD.

Des projets qui sont tous susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre des appels à projet.

Enfin, la sécurisation du territoire au sens large, et notamment le déploiement de la vidéoprotection ou encore la mutualisation des moyens entre la police nationale et la police municipale sous couvert de la convention de coordination dédiée.

1.8 Les Systèmes d'Information et le numérique territorial

En 2022, un certain nombre de chantiers pour le renforcement du haut débit a débuté, tant au niveau des écoles qu'au niveau des mairies annexes et médiathèques, par l'installation des accès fibre optique par notre opérateur IDOM.

Des actions complémentaires devront être menées pour sécuriser les accès réseaux sur les nouveaux sites dépourvus de locaux sécurisés qui doivent accueillir ces liaisons hauts débits. Le déploiement de ces opérations sera centré sur les locaux techniques mais aussi sur la fourniture et l'installation des équipements actifs performants, en intégrant les nouvelles recommandations qui émaneront de l'audit de cybersécurité en cours.

De même, dans le cadre du projet de rénovation de l'Hôtel de Ville, la collectivité devra entreprendre le déploiement des réseaux de télécommunications vers les bâtiments de l'état civil. Toutes ces opérations seront menées par phasages et devront tenir compte des disponibilités des éléments actifs, qui continueront à subir des variations de prix très significatives.

Les mêmes process devront être reconduits pour toutes les opérations de délocalisation des services actées par la collectivité.

La DSI participera également au volet technique des fiches actions dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur informatique.

Les efforts de la collectivité se concentreront au titre des missions de la DSI :

En matière de fonctionnement, la collectivité poursuivra ses efforts financiers afin de mutualiser les accès Hauts débits au profit des écoles et des services de la collectivité.

En matière d'investissement, la collectivité poursuivra ses efforts pour une ville plus connectée:

Pour les services communaux et ses agents :

- Renforcer les aspects cyber sécurité pour tous les usagers (Sensibilisation, formation, montée en compétences des techniciens ...)
- Renforcer le socle infrastructure pour la mise en œuvre des propositions de l'audit de cybersécurité :
 - ✓ Refonte du réseau informatique
 - ✓ Renforcement de la DMZ (une zone démilitarisée, ou DMZ est un sous-réseau séparé du réseau local et isolé de celui-ci ainsi que d'Internet par un pare-feu)
 - ✓ Sécurisation renforcée des locaux techniques
- Poursuivre le plan de renouvellement du parc informatique et des outils numériques y afférents
- Etendre et mutualiser les réseaux fibres privés, permettant une diminution des coûts de fonctionnement

Pour une généralisation du numérique à l'École

- La Ville effectuera l'acquisition de nouveaux équipements et réalisera tous les travaux nécessaires afin de favoriser l'émergence de projets numériques au sein des écoles.

Pour une ville plus sûre et vidéo protégée

- Le nouveau Marché de vidéo protection prévu pour 2023 permettra la mise en œuvre de l'extension de la vidéo protection, traduisant la forte volonté de la mandature en la matière.
- Dans ce cadre, la collectivité assurera le suivi des dépôts d'images dans le cadre des partenariats établis avec d'autres institutions telles que la SHLMR (opération les Mouettes) ; ou encore le suivi du dépôt d'images de la gare routière car jaune en relation avec le CLSPD et CSU
- La vidéo protection et vidéo surveillance des écoles sera également mise en place
- Parallèlement, la Ville assurera le renforcement et la réhabilitation des locaux du Centre de Sécurité Urbaine et de la salle de visionnage après le déménagement de la Police Municipale
- Enfin, il sera programmé l'extension du réseau fibre privé de la ville afin de respecter les règles en matière de cyber sécurité

Pour un usage du numérique accessible à tous dans les tiers lieux

- Il s'agira de renforcer la dotation en équipements, facilitant l'usage du numérique dans les tiers lieux au profit du public de la Médiathèque.

Pour une ville plus branchée

Les actions de la DSI accompagneront les projets structurants suivants :

- La Médiathèque de Grands-Bois (échéance 2023) :
 - ✓ Aspect communication : Visio, vidéo projection, annonces parlées, streaming des conférences

- ✓ Aspect équipement médiathèque : lancement du marché d'acquisition du matériel pluriannuel transmis par la médiathèque
- ✓ Aspect télécommunication : création d'une liaison Fibre Optique privée entre la médiathèque de Grands-Bois et la Mairie Annexe de Grands-Bois, dans le souci de mutualiser les accès loués
- Le Centre d'Art

Pour les projets coordonnés menés dans le cadre du Schéma Directeur de la transformation numérique

Les efforts de Saint-Pierre en matière de numérique sont bien présents et encourageants. Dans l'optique de les prolonger, la Ville a inscrit son schéma directeur pour la transformation numérique en tant qu'enjeu fort face aux défis organisationnels, technologiques, mais également sociétaux, soulevés par l'arrivée massive du numérique au cœur de la vie des administrés et des organisations.

Avec, entre autres l'évolution des usages internes, des applications ou encore des demandes des citoyens, la transition numérique convertit progressivement le rôle des DSI et reconfigure les attentes adossées aux systèmes d'information communaux. Pour notre Ville, l'évolution efficiente de son Système d'Information (SI) devra s'adosser à une stratégie de transformation de son administration, vers une organisation agile et sensibilisée aux nouveaux enjeux numériques.

C'est dans ce cadre que le schéma directeur a identifié 4 grandes priorités à mettre en œuvre, qu'il décline en 4 axes de conduite du changement :

- Axe 1 : restaurer la confiance dans le numérique et se donner l'ambition d'une transformation numérique réussie
- Axe 2 : Stabiliser le Système d'Information vers plus de résilience
- Axe 3 : Repenser l'organisation vers une e-administration
- Axe 4 : Cibler les besoins et accompagner les agents vers le numérique de façon adaptée

La ville s'assure ainsi, dès 2023, de répondre à ces objectifs innovants, grâce notamment à:

- La consolidation et l'optimisation de l'architecture technique du SI visant à «remettre à plat» le SI pour plus d'intégrité, de confidentialité et de disponibilité du SI et de la donnée et assurer la disponibilité du SI pour garantir la continuité du service public ;
- Aujourd'hui dans sa phase de généralisation, le numérique est au service d'une Gestion de la Relation Usager ou Citoyen optimisée. La Ville mettra donc en œuvre progressivement une application de Gestion Relation Citoyen (GRC) afin d'enclencher les réflexions nécessaires à l'atteinte de l'objectif d'une e-administration dématérialisée en s'assurant de la protection de la donnée personnelle ;
- La réalisation d'un schéma d'inclusion numérique afin de permettre l'accès à tous au numérique, d'identifier avec précision les profils des agents en difficulté face au numérique et de rédiger un plan de formation et d'accompagnement cohérent et efficient, facilitant l'acculturation au numérique et participant à la mise en place de nouveaux processus transversaux. Il s'agit de collaborer à l'émergence d'une société numérique innovante, inclusive et humaine afin de garantir l'accès de tous aux services publics.

a. La gestion des archives communales

Au cours de l'année 2022, le service des Archives s'est attaché à prendre en charge et résorber le vrac d'archives de la Direction de la Vie Educative.

Par ailleurs, tous les Permis de Construire ont été intégrés dans la base de données et le vrac d'archives des Services Techniques a également été traité.

Dans la continuité du travail réalisé avec les services, la Ville poursuivra la régularisation de ses archives à conserver ou à éliminer, et dans le même temps prendra en charge les poches de vrac d'archives encore existantes dans la collectivité (Services Foncier et Aménagement).

En ce qui concerne plus particulièrement les plans issus du vrac d'archives des Services Techniques, ceux-ci feront l'objet d'un versement à l'attention du service concerné.

Durant l'année 2023, le service des Archives poursuivra la constitution de la base de données Cindoc Archives. La constitution de la Collection sous Cindoc s'échelonnara durant toute la mandature, avec l'ensemble des services. Par ailleurs les Collections de tous les magazines produits par la Ville à savoir, Etoile du Sud et la Voix du Sud seront indexées sous Cindoc, facilitant ainsi les recherches par les services.

Le marché de Numérisation des Registres de Délibérations de 1959-1997 sera revu en 2023, dans le cadre d'une intégration plus globale de la production des délibérations gérées par les Instances Délibérantes. Ce projet de dématérialisation sera conjointement mené par le service des Archives, la DSI et les Instances Délibérantes.

Le service des Archives connaît par ailleurs, une problématique cruciale d'espace, nécessitant la réorganisation des espaces qui lui sont dédiés. L'année 2023 sera orientée vers la recherche d'un espace permettant de regrouper dans un même lieu la gestion des archives intermédiaires et éliminables.

Enfin le service poursuivra les formations nécessaires au développement des process, notamment dans le domaine des archives dématérialisées.

2 L'action municipale en faveur de l'attractivité du territoire

2.1 Politique publique relative à la culture

La fin de la crise COVID a montré que la population avait besoin de renouer avec les événements festifs surtout dans l'espace public.

A cet effet, la Ville va relancer ces grands événements en faveur du grand public (DIPAVALI, Fête du 20 décembre etc...).

Mais d'une manière générale, la Ville entend développer son offre culturelle en direction des quartiers afin de capter les personnes les plus éloignées de la culture.

Par conséquent, elle multipliera ses actions « hors les murs » pour faire bénéficier à tous les Saint-Pierrois (jeunes, seniors, public empêché etc...) d'une culture accessible à tous.

En matière de Patrimoine par exemple, les administrés seront incités à s'approprier leur histoire à la recherche de l'origine du nom de leur quartier, de la découverte des personnes qui ont donné leurs noms aux rues etc...

Différents supports seront utilisés pour mettre ce patrimoine en valeur : fresques, street art, QR code, expositions notamment.

Par ailleurs, la création d'un CIAP (Centre d'Interprétation et d'Architecture du Patrimoine) ainsi que l'obtention du Label ville d'art et d'histoire sont des objectifs à court terme.

Au niveau de la lecture publique, après le succès de l'édition post COVID du salon du livre ATHENA, il est à noter que ce salon fêtera ses 10 ans l'année prochaine. Par conséquent, un effort particulier sera apporté au programme de cette manifestation.

Par ailleurs la médiathèque de Grands Bois devrait être opérationnelle et un nouveau bibliobus sillonnera les quartiers de la ville dans le courant 2023.

De même, et toujours avec l'objectif d'amener la culture au plus près des administrés, des « boîtes à lire » seront installées dans différents secteurs de la ville pour servir de support à une politique incitative de découverte de la lecture.

Bien entendu, la Ville continuera à étoffer son offre tout public à travers sa salle de musique, son théâtre, son cinéma de quartier, son école de musique et ses activités de danses et autres pratiques artistiques.

En 2022, dans le domaine culturel, les travaux ont démarré sur le théâtre de Pierrefonds afin d'offrir un meilleur accueil aux artistes et au public. Un tiers-lieu a également été aménagé pour l'association Emergence OI dans l'ancienne école Jean Jaurès à la Ravine Blanche.

En 2023, les efforts se poursuivront avec :

- La réalisation de travaux d'accessibilité à la médiathèque Raphaël Barquissau,
- L'extension du théâtre de Pierrefonds,
- Les études pour l'installation d'une école de danse dans les anciennes écuries de l'usine de Pierrefonds.

• **Politique publique relative au dynamisme économique et au tourisme**

Les études de confortement et mise en valeur de la jetée Est se poursuivent notamment au niveau des dossiers réglementaires.

En 2022, des travaux de dragage, pour une mise en sécurité et gestion courante des sédiments comblant le Domaine Public Portuaire et bassin dédié au petit nautisme ont été entrepris.

Un premier équipement, une potence de levage à la démarque des poissons sur le quai nord a été installée.

Il reste à finaliser la réalisation un dispositif de production de glace permettant le développement de la pêche professionnelle.

Par ailleurs, un coffre d'amarrage sécurisé sera installé dans la zone dite de « Pierrefonds » pour permettre d'une part, aux usagers du port Lislet Geoffroy de retarder, par mer devenue trop forte, leur entrée devenant périlleuse au port, et d'autre part, d'accueillir "en rade", des navires trop grands pour entrer en darse. Pour sa réalisation, la commune a confié un mandat de maîtrise d'ouvrage à la SPL MARAINA et la maîtrise d'œuvre à EGIS. Les phases conception et réglementaire sont en cours.

2.2 L'action municipale en faveur de la gestion et de l'aménagement de l'espace public

Les Orientations Budgétaires 2023 s'inscrivent dans un contexte de crise mondiale.

Les finances publiques seront mises à contribution et les effets sur les capacités budgétaires du bloc communal nécessiteront une attitude de prudence de notre gouvernance.

Néanmoins, la collectivité se doit de consolider son développement en cette période de crise. L'histoire nous enseigne que les territoires qui ont su accompagner les opportunités présentes sont ceux qui réussissent à piloter leur résilience.

Dans le domaine du foncier, de l'aménagement et de l'urbanisme, les projets se dessinent sur un temps long mais marquent profondément nos futures capacités d'agir.

a. En matière de politique foncière

Notre partenariat avec l'EPFR déjà bien consolidé nous permet d'accompagner nos opérations d'aménagement : Pierrefonds village, NPNRU de Bois d'Olives, action cœur de ville mais aussi de soutenir une politique active d'acquisition foncière.

Des Plans d'Action Foncière sur divers secteurs en cours de formalisation seront l'outil de contractualisation de l'action foncière. Les secteurs sont les suivants : Pierrefonds et Bois d'Olives déjà engagés, cœur de ville littoral et Terre Sainte sont finalisés.

Dans un souci d'optimisation des actifs fonciers et des coûts annexes d'entretien, il sera nécessaire de piloter une action sur le devenir de centaine de reliquats fonciers issus d'opérations anciennes.

Nous consolidons la dématérialisation des certificats d'adressage et des DIA dans un cadre de meilleure coordination avec les services de l'urbanisme et d'optimisation de nos procédures et d'exercices de nos compétences. Ce point suppose une articulation fine avec les services de la DSI et le renforcement en moyens humains et techniques (sécurité numérique, finalité des outils informatiques).

b. Les opérations d'aménagement et la politique du logement

La clôture consistera principalement à finaliser les aspects fonciers (cessions des derniers terrains, régularisations diverses, ...) et les sujets techniques, administratifs et financiers des opérations. La clôture des principales opérations d'aménagement sont en cours.

Ces clôtures marquent la fin d'un cycle de vingt années de programmation urbaine et se traduisent par un réajustement des investissements. La nature des enjeux évolue et nous devrions adapter notre intelligence aux nouveaux paradigmes.

Néanmoins, il s'agira d'engager un nouveau plan d'investissement pluriannuel en mesure de traduire une stratégie de développement durable du territoire construite autour de trois piliers : la performance de l'administration, la soutenabilité écologique, la modernisation de la relation usagers- administration.

La question de la construction de la ville tropicale réunionnaise soucieuse des enjeux de développement durable est un défi que notre administration en partenariat avec d'autres institutions sera confrontée dans la décennie à venir.

L'élaboration d'un plan concerté de soutenabilité financière 2023-2027 semble un préalable à la gouvernance éclairée des enjeux.

La ville confirme la mise en œuvre d'opérations phares.

L'Action Cœur De Ville pour laquelle les besoins sur 2023 sont essentiellement la mise en route des opérations arrêtées dans le cadre de la convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Sur la mandature un cadre financier a été fixé autour de 50M€ de budget :

- Finaliser le projet du nouveau centre administratif;
- Engager les travaux du canal Soréma ;
- Démolir les bâtiments le long des berges afin d'engager son embellissement ;
- Engager les études sur l'espace Salahin et boulevard Hubert de Lisle ;
- Démarrer une réflexion sur le devenir du marché couvert ;
- Accompagner les investissements sur les problématiques d'aménagements de rues ;
- Élaboration d'un programme annuel d'animations Centre-Ville Dynamisation ;
- Engagement d'une politique de logements intermédiaires avec Action Logement ;

La ZAC du Mail va se poursuivre et accompagnera les cessions des derniers îlots viabilisés. Le démarrage de l'opération de l'îlot médiathèque permettra la mise en œuvre de l'aménagement de la placette. Les conditions de l'aménagement des berges de la Rivière d'abord étant réunies, l'opération intègre la démolition des bâtiments communaux existants et se déroulera en coordination avec les études du projet de centre administratif portées par les services techniques de la ville.

La convention NPNRU de Bois d'Olives a été signée en mars 2020 pour une tranche de travaux qui s'échelonnent sur 8 années. L'année 2023 sera consacrée à la finalisation des études en particulier sur-le-

champ réglementaire (Étude d'impact, Dossier loi sur l'eau, DUP...) et sur la poche de l'école, en fonction de nos capacités financières.

La phase concertation va se poursuivre avec les habitants du quartier.

Ses études vont garantir l'opérationnalité des programmes à venir et définir les séquences critiques du pilotage opérationnel. D'ores et déjà il est nécessaire de fiabiliser le démarrage de l'opération phare Îlot École dont une partie du financement est assuré par l'Etat.

En parallèle, le programme PIA est aujourd'hui stabilisé en termes de participation de l'ANRU. Des actions mises en œuvre depuis 2020-2022 se poursuivront (ACI ZAKASI...). L'année 2023 verra l'opérationnalisation des interventions auprès des familles éligibles au programme (Autopartage, Jardinier itinérant, rénovation énergétique, opération nou jet pu, ACI ...).

Le plan de recrutement de compétences adaptées au programme continuera à être mis en œuvre.

Des premières études de maîtrise d'œuvre seront nécessaires pour l'aménagement de la future MCI, pour l'aménagement d'un stade de foot d'entraînement et pour la réhabilitation de deux écoles. Un engagement ferme de l'opération est primordial pour sécuriser les financements.

L'ouverture du secteur « La Vallée » à l'urbanisation nécessite le financement d'une étude urbaine qui devra fixer à la fois le périmètre de l'action et le mode de faire. Cette zone AU 42 à vocation habitat fera l'objet d'une étude préalable nécessaire à une coordination d'urbanisme auprès des propriétaires privés et des opérateurs.

Les études de venelles de la Zac Cap Austral permettront de mieux desservir le quartier existant avec la Zac. La finalisation du programme de la poche SEMADER devrait permettre d'engager le projet urbain sur cet îlot.

Enfin, **l'opération d'aménagement de la zone AU28** sur condé concession entrera dans une phase opérationnelle. Une pré-commercialisation laisse entrevoir la réalisation d'un centre de tri porté par la CIVIS et d'un établissement d'enseignement agricole porté par la MFR ainsi qu'une aire de jeux pour le quartier.

L'opération RHS chemin Rangama verra sa mise en route opérationnelle et le lancement des projets des familles.

En ce qui concerne **la politique du logement**, la ville doit maintenir une programmation soutenue pour satisfaire aux besoins de sa population et maintenir son seuil de logements aidés de 25% SRU.

La mise en place du PLH porté par l'intercommunalité devra garantir un partenariat plus soutenu avec les bailleurs et construire un nouveau cadre négocié d'engagements des parties.

Des efforts doivent être consolidés avec l'État, le Conseil Départemental, la CAF et la CIVIS sur l'accession à la propriété des foyers les plus modestes ainsi que sur la réhabilitation et cession des LTS. Sur ce dernier point, la ville proposera une solution aux 80 locataires restants. Une meilleure coordination des acteurs devra garantir une prise en charge adaptée des familles et meilleure efficacité du patrimoine bâti.

Dans le champ de l'amélioration de l'habitat, la ville va signer avec l'ANAH, Action Logement et la CIVIS une convention pour la mise en œuvre d'une Opération d'amélioration de l'Habitat en cœur de ville. Une convention a été signée également avec Action Logement sur le déploiement du logement intermédiaire qui est une réponse pour les salariés.

D'ores et déjà, les permanences sont organisées permettant de cibler les programmes à venir.

c. En matière d'urbanisme

Cette direction devra consolider la qualité de son service aux usagers, renforcer la gestion du contentieux, sécuriser la production des actes et assurer la transition organisationnelle vers le numérique.

Ce dernier point nécessitera une transversalité dans le pilotage de la mise en œuvre des outils. Les services s'inscrivent dans un processus de maîtrise des procédures de télétransmission qui seront le mode d'instruction des autorisations d'urbanisme.

2023 permettra de clore la procédure de révision du PLU en Eco-Plu. Plusieurs aspects du document arrêté le 16 décembre 2018 seront finalisés en compatibilité avec le Scot arrêté en août 2020. La loi renforce une traduction réglementaire du droit des sols soucieux de la sobriété des usages et freine considérablement des projets consommateurs d'espace.

En lien avec la direction de l'aménagement, les services de l'urbanisme seront associés à l'écriture réglementaire des extensions de la ZAC Canabady et de la lutte contre l'artificialisation des sols. Ce dernier point nous conduira à mener une réflexion sur une réponse à l'imperméabilisation des aires de stationnement existantes.

d. Le SIG

Le renforcement du service en 2021 a permis d'engager un rythme de croisière dans la mission d'accompagnement et de coordination d'une politique de données à l'échelle des services et du territoire.

Il sera utile d'acquérir certains outils et de consolider l'architecture du système. Il sera poursuivi la mise en ligne de services dématérialisés pour les administrés et la stratégie d'ouverture des données.

Cette demande mobilise des moyens financiers modestes pour un résultat efficient.

Elle devra s'intégrer dans le schéma numérique porté par le service informatique en lien avec les autres administrations concernées.

2. Politique publique relative au cadre de vie

2.1 Domaine des parcs et jardins

La configuration de lieux de vie dans les quartiers permet de composer des espaces offrant aux habitants une qualité d'usages en s'intégrant au mieux au cadre de vie local.

En 2022, les sites qui ont bénéficié d'un aménagement qualitatif sont les suivants :

- Terrain Paddock à Grands Bois avec l'aménagement d'un espace public et d'une aire de jeux d'eau,
- Aménagement de la placette de la Mairie Annexe de Basse-Terre.

En 2023, le parc urbain de Casabona et son parcours sportif seront aménagés avec un important programme de plantations et de mise en valeur du site. Les comptoirs du Sud et l'espace napoléon seront mis en valeur par la lumière. Enfin, les études relatives à la deuxième phase de l'aménagement de la place du rotary jusqu'au comptoir du sud seront également réalisées.

2.2 Actions d'embellissement

La sollicitation des espaces publics est croissante. Malgré la raréfaction des moyens humains notamment avec la disparition progressive des contrats aidés, la ville poursuivra ses efforts d'intervention en 2023 grâce au recours à des marchés d'entretien des espaces verts et aires minérales et d'embellissement sur les différents quartiers du territoire dont certains nécessitent des interventions permanentes.

Il est à préciser que des marchés réservés aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés sont mobilisés dans le cadre de cette action.

Pour rappel, les années 2021 et 2022 ont vu la mécanisation des équipes communales pour l'entretien des espaces verts avec l'acquisition d'outils performants et notamment :

- des aspirateurs de voirie « Glutton » pour les trottoirs afin de lutter contre les micros déchets : élimination de mégots de cigarettes, moins de micro déchets dans l'océan...
- un véhicule électrique équipé d'un système de désherbage à l'eau chaude pour lutter contre l'envahissement des mauvaises herbes par un procédé peu nocif pour l'environnement.
- un gyrobroyeur pour le nettoyage des accotements.

En 2023, la ville fera l'acquisition de nouveaux matériels électriques pour un meilleur service rendu à la population et surtout limiter les nuisances sonores en milieu urbain.

Pour l'embellissement des sites et espaces remarquables communaux, la direction de l'environnement et du Cadre de Vie en coordination avec la CIVIS poursuivra les opérations de plantation dans tous les quartiers de la ville et surtout dans les écoles.

Des liens associatifs seront mis en œuvre afin de faire participer la population à la création et à l'entretien des espaces de détente et de loisir (par le biais des projets emplois verts, de chantiers d'insertion et autres...).

2.3 Action renforcée en matière de propreté urbaine

La propreté du domaine et des espaces publics sera améliorée sur l'ensemble du territoire grâce au recours à des prestataires privés en complémentarité des projets du monde associatif et des équipes communales qui sont en cours de mécanisation. Il est à préciser que les marchés de prestation actionnés depuis 2021 sont systématiquement accompagnés de clauses sociales d'insertion. Ces marchés de nettoyage des rues à plusieurs lots permettent de mieux répondre aux besoins en matière de propreté des rues et de la lutte contre la salubrité publique.

Dans le contexte sanitaire actuel, les sites fréquentés notamment ceux du front de mer et du centre-ville feront l'objet d'actions de nettoyage systématiques et renforcées.

Un travail en étroite collaboration avec la CIVIS a été réalisé afin de coordonner les actions de collecte, de communication et de répression.

Afin d'accroître la qualité de propreté des rues et espaces, la ville investira de nouveau dans des outils:

- de mobiliers spécifiques notamment de bornes enterrées dont la collecte est désormais organisée à l'échelle intercommunale ;
- d'engins spécifiques pour le nettoyage de placettes et de voies semi piétonnes (aspirateur de voirie, laveuse, balayeuse électrique,...).
- des souffleurs électriques pour les agents communaux de propreté urbaine.

Enfin, la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie en coordination avec la CIVIS poursuivra les opérations de plantation en lieu et place de dépôts sauvages récurrents.

2.4 Systématisation des sanitaires publics automatiques

Les efforts consentis depuis plusieurs années pour l'automatisation des sanitaires publics sur l'ensemble du territoire se poursuivront en 2023. Une structure sera installée dans le cadre de l'aménagement global de Casabona ainsi qu'au niveau du skate Park de Ravine Blanche.

Par ailleurs, afin de préserver nos blocs de sanitaires autonettoyants, il conviendra de lancer un important programme de réhabilitation et de remise aux normes des premiers blocs installés il y a plus de 10 ans.

2.5 Organisation des évènementiels

Comme pour les années précédentes, une attention particulière sera portée en 2023, en matière d'illumination festive des espaces publics en régie. La ville investira dans l'achat de nouvelles décorations lumineuses pour les festivités de fin d'année pour la placette du Rotary et le Parvis de l'Hôtel de Ville.

Avec plus de 300 manifestations par an, il est nécessaire de conserver en bon état nos structures de type CTS (Chapiteaux, Tentes et Structures) afin de garantir la sécurité des visiteurs et leur bon état de fonctionnement. Pour se faire, la ville va investir dans l'achat continu de ce type de structures pour permettre à la fois le bon état et surtout de disposer de stock pour satisfaire les demandes grandissantes.

Par ailleurs, afin de permettre de garantir la sécurité aux abords des espaces de manifestation, il est nécessaire de rendre le service Evènementiel et Structure autonome sur le déplacement de certains blocs bétons et/ou dispositifs de sécurité routière (barrière anti intrusion). Il conviendrait d'acquérir un camion grue adapté à ce type de manipulation ainsi que l'achat de barrières de sécurité dont intrusion.

2.6 Entretien du Domaine Public Routier

La ville dispose de plus de 300 kilomètres de voirie. Les équipes de la régie interviennent régulièrement dans les chemins non structurés : dessertes agricoles, voies en revêtement de type terre battue... Il conviendrait d'augmenter le parc routier de la régie par l'acquisition d'un gravillonneur et de quelques engins indispensables pour le bon fonctionnement du service et parer aux risques de crues, d'éboulis, de submersions, etc...

3 Politique publique du déplacement et des infrastructures routières

3.1 Déplacement et travaux routiers

Les infrastructures routières sont les vecteurs de nombreux enjeux pour toutes les villes et davantage encore lorsque ces dernières se développent rapidement. Les thématiques importantes concernent les déplacements, l'amélioration de la qualité des infrastructures, l'amélioration de la sécurité routière, la réduction de la vulnérabilité à l'enjeu inondation, sans oublier l'embellissement de la ville lors des travaux de rénovation.

Afin de relier l'allée de la Piscine à la rue Casabona permettant de fluidifier le trafic sur la rue Luc Lorion à l'arrière du complexe sportif de Casabona, une voie nouvelle est en cours de création.

En 2023, seront réalisées les études opérationnelles relatives à la réhabilitation qualitative de deux rues montantes et des espaces publics associées dans le périmètre de l'hypercentre.

Les routes départementales constituent des axes de trafic importants. Sur le territoire de la commune, ces dernières sont majoritairement situées en agglomération. Malgré des efforts importants, il reste encore des tronçons dont la sécurité peut être améliorée. C'est la raison pour laquelle la collectivité Saint-Pierroise a établi, en partenariat avec le Conseil Général et depuis plusieurs années, une programmation conséquente d'amélioration des routes départementales.

Des travaux seront réalisés sur les sections de routes départementales suivantes :

- Une première section est située sur la RD 28 entre le chemin Ferrère et le chemin Picard à la Ravine des Cabris,
- Une deuxième section sur la RD 26 entre le giratoire de la station-service « Engeen » et le giratoire de l'église de Bois d'Olives.
- Concernant la sécurisation des aménagements cyclables sur la commune, des études sont actuellement en cours. Des travaux auront lieu :
 - en coordination avec la Région, sur la RN3b afin d'améliorer les trottoirs et de créer une bande cyclable le long de cet itinéraire,
 - sur l'ex RN 2 depuis l'hôpital jusqu'au quartier de Grands Bois.

Par ailleurs, une programmation importante de mise en œuvre de revêtements en enrobé et de création de trottoirs sera également poursuivie dans l'ensemble des quartiers de la ville.

Enfin, les travaux prioritaires identifiés lors du diagnostic patrimonial complet de l'ensemble des ouvrages d'art seront mis en œuvre.

3.2 Infrastructures de gestion des eaux pluviales

Les inondations et la destruction des ouvrages lors des événements cycloniques et des fortes pluies constituent évidemment une problématique forte pour l'ensemble des collectivités de la Réunion. Les travaux liés à ces enjeux seront nécessairement conséquents en 2023.

Il est à préciser que la compétence relative à la gestion des eaux pluviales est partagée avec la communauté d'agglomération qui est compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations depuis le 1^{er} janvier 2020 pour les eaux pluviales urbaines.

Un travail en coordination avec les équipes de la CIVIS sur la thématique des eaux pluviales est donc réalisé.

✚ Travaux mis en œuvre en 2022 :

- réalisation d'un ouvrage d'écrouissage et mise en place d'un dalot sous voirie dans le chemin Ognard à la Ligne Paradis afin de réduire l'impact des fortes pluies dans ce secteur.

✚ En 2023, les efforts se poursuivront avec :

- le lancement des études pour l'amélioration du radier de Bassin Plat,
- les travaux d'aménagement d'un réseau pluvial de forte capacité au niveau de la partie haute du chemin Boissy,
- les travaux de couverture du Canal Sorema entre le Boulevard Hubert Delisle et la rue Mahatma Gandhi,
- les aménagements de radiers sensibles,
- le renforcement de la sécurisation du réseau d'eau pluvial dans différents secteurs de la ville.

3.4 Diagnostic et modernisation de l'éclairage public

La collectivité poursuivra également sa politique de modernisation de l'éclairage public en s'inscrivant dans le cadre des actions « Bas Carbone » et la mise en œuvre d'un programme local de maîtrise de la dépense énergétique. Pour ce faire, une mission de diagnostic très détaillée du parc d'éclairage public et de conseils ainsi qu'une mise à jour du schéma directeur d'aménagement lumineux s'est achevée en 2022.

Le programme pluriannuel de renouvellement des équipements vétustes d'éclairage sportif et public par des dispositifs LED sera mis en œuvre à compter de 2023.

Cette action et le programme de travaux qui en découlera pourra bénéficier de financement ADEME, FEDER et EDF.

4. L'action municipale en faveur de la transition énergétique

La collectivité poursuit sa démarche de transition énergétique dans la réalisation de ses opérations afin de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique, à la préservation de l'environnement et des ressources.

Cette démarche répond aux obligations de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et vient renforcer le Schéma Régional Climat Air Energie (SCRAE) et le Plan Pluriannuel de l'Energie (PPE) vers une autonomie électrique à l'horizon 2030 à partir de sources d'énergies renouvelables. Tout en contribuant à offrir aux entreprises et aux citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

Quatre leviers d'actions permettent de couvrir les enjeux de la transition énergétique du territoire :

4.1 Produire une énergie propre et renouvelable modernisée et décarbonée

Ce levier est basé sur la valorisation photovoltaïque du foncier et des toitures des bâtiments du patrimoine bâti et sur la définition d'une stratégie d'allotissement entre :

- production électrique en photovoltaïque pour autoconsommation dans les bâtiments communaux,
- production électrique en photovoltaïque par la ville avec revente à EDF,
- location de toiture à des opérateurs pour production électrique en photovoltaïque.

Les bâtiments communaux avec les plus grandes toitures ont été audités. En 2023, les toitures à fort potentiel seront remises en état avant pose de générateurs photovoltaïques en autoconsommation et l'appel à candidature pour la location sera lancé.

4.2 Favoriser l'efficacité énergétique et la Maîtrise de la demande d'énergie

Une des actions de ce levier figure dans les exigences du décret du 10 avril 2020 relatif à la réduction des consommations d'énergie finale sur les bâtiments de grande superficie. Pour ce faire, 14 sites communaux ont été instrumentés. Une fiche opération détaillée par site et un tableau de synthèse par typologies d'actions ont été produits.

En 2023, les travaux prioritaires identifiés seront mis en œuvre sur les sites étudiés en 2022. Un diagnostic Énergétique type CDC ADEME (pour bénéficier du financement) sera également mené sur 39 autres bâtiments pour une programmation d'actions en 2024.

La valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) dans le cadre des opérations portées par la ville est une mesure importante. Pour cela, les critères techniques nécessaires à l'éligibilité au CEE seront intégrés aux documents de consultation des entreprises travaux et un suivi spécifique de récupération des CEE sera mis en place en 2023.

Le diagnostic de l'éclairage public ainsi que la mise en œuvre du programme de renouvellement des équipements vétustes précédemment détaillés constituent une action importante pour une meilleure maîtrise de la demande en énergie de la Commune.

Enfin, les nombreuses opérations de rénovation énergétique des bâtiments et notamment celles détaillées dans la politique publique de l'éducation et de la jeunesse sont des actions importantes pour favoriser l'efficacité énergétique et la Maîtrise de la demande d'énergie.

4.3 Diminuer l'empreinte écologique « Bilan Carbone patrimoine et compétences »

En 2022, la démarche du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences a été initiée avec notamment la première phase de sensibilisation et de définition du périmètre, la seconde de collecte de données et la troisième de traitement des données. L'année 2023 sera consacrée à la restitution et à la mise en œuvre du plan d'actions pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

4.4 Développer des solutions alternatives et durables en termes de mobilités

La collectivité procède au renouvellement de son parc de véhicules thermiques par des véhicules électriques. En 2021 et 2022, les renouvellements ont principalement concernés les véhicules affectés à la direction des services techniques, unique site équipé de bornes de recharge alimentées en photovoltaïque.

En 2023, la ville déploiera des bornes électriques dans les différents services de la collectivité afin de poursuivre le développement de la flotte électrique de la ville.

V. LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL ET SON FINANCEMENT SUR LA PERIODE 2024 - 2025

Au final, le déroulement du scénario « au fil de l'eau » aboutit, s'agissant du budget principal, aux évolutions prospectives suivantes :

	Rétrospective			Prospective			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Sous-total dépenses d'équipement	39 674 318	26 537 432	37 846 178	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
<i>Evolution n-1</i>		- 33.11%	42.61%	5.69%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres investissements hors PPI	360	4 731 798	346 250	950 296	15 000	15 000	15 000
<i>Evolution n-1</i>		1314 288.33%	- 92.68%	174.45%	- 98.42%	0.00%	0.00%
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	9 427 883	9 153 487	9 276 802	8 484 867	8 630 452	9 226 212	9 351 297
<i>Evolution n-1</i>		- 2.91%	1.35%	- 8.54%	1.72%	6.90%	1.36%
Autres dépenses d'investissement	9 062 044	45 541 843	8 411 015	2 394 994	2 366 194	2 366 194	2 366 194
<i>Evolution n-1</i>		402.56%	- 81.53%	- 71.53%	- 1.20%	0.00%	0.00%
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0	0	0	0
<i>Evolution n-1</i>							
Total des dépenses réelles d'investissement	58 164 604	85 964 560	55 880 244	51 830 157	51 011 646	51 607 406	51 732 491
<i>Evolution n-1</i>		47.80%	- 35.00%	- 7.25%	- 1.58%	1.17%	0.24%

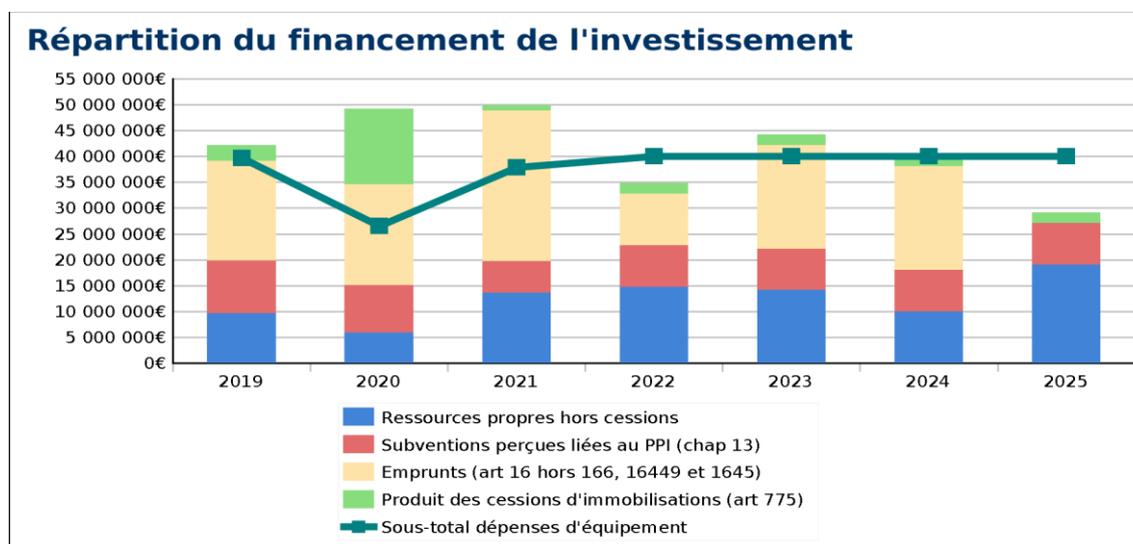
Les autres dépenses d'investissements comprennent les autres immobilisations financières (chap 27),

les opérations pour compte de tiers (chap 45) en dépense, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449).

Après leur niveau exceptionnel atteint en 2020 et porté, à l'instar des dépenses de fonctionnement, par des opérations exceptionnelles (opérations financières de gestion active de trésorerie (+ 22 M€), transfert d'excédent d'investissement des budgets annexes clôturés à la CIVIS pour 3.2 M€, créances pour vente foncière sur plusieurs exercices pour 6 M€), les dépenses d'investissement se normalisent à compter de 2021. Elles ne devraient pas progresser en 2022.

Les dépenses d'équipement ont rebondi en 2021 suite à leur recul en 2020 en raison de la crise sanitaire.

L'effort d'équipement de la ville à moyen terme doit rester compatible avec une structure de financement respectant les objectifs nationaux d'amélioration du besoin de financement (ou désendettement) fixés aux collectivités locales. A ce titre, les tensions budgétaires de 2022 requièrent un fléchissement de l'investissement d'ici 2026.



A ce titre, il est rappelé que les engagements pluriannuels d'investissement, matérialisés par la dernière programmation des autorisations de programme votée se décline ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	CP 2022	CP 2023	CP 2024	AP
REHABILITATION DES ECOLES PIAF ET ALBANY -	70 000 €	180 000 €	1 300 000 €	1 550 000 €
ECOLE EDMOND ALBIUS REHABILITATION PNRU BOIS D'OLIVES OP 96110026	50 000 €	295 000 €	1 850 000 €	2 195 000 €
ECOLE FLORA TRISTAN REHABILITATION PNRU BOIS D'OLIVES OP 96110024	50 000 €	295 000 €	1 850 000 €	2 195 000 €
DIVERS TRAVAUX ECOLE RAPHAEL BARQUISSEAU : ELECTRICITE OP 10213001	350 000 €	400 000 €		750 000 €
CUISINE CENTRALE DE BOIS D'OLIVES - 98110005 + 19251001	350 000 €	1 650 000 €		2 000 000 €
CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE GRAND-BOIS ECOLE MONDON - 98110005 + 11251001 + 19251002	6 210 000 €	375 000 €		6 585 000 €
CREATION D'UN CIMETIERE A LA LIGNE PARADIS - TRANCHE 1 - 97628009 + 06026001 + 18026001	100 000 €	700 000 €	5 700 000 €	6 500 000 €
RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE + ECLAIRAGE DU COMPLEXE SPORTIF DE TERRE-SAINTE OP 16414005	1 700 000 €			1 700 000 €
GYMNASSE DE LA RAVINE DES CABRIS - AP/CP OP 10411002	4 500 000 €	2 000 000 €	360 000 €	6 860 000 €
REHABILITATION CASABONA - TERRAIN B EN SYNTHETIQUE. ECLAIRAGE - DEMOLITION DE LA TRIBUNE/ VESTIAIRE-SANITAIRE- RESTRUCTURATION DU COMPLEXE - 10411001	2 130 000 €	1 200 000 €	200 000 €	3 530 000 €
CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUALOISIRS- ZAC OI - AP/CP - 16414001	4 400 000 €	8 600 000 €	1 000 000 €	14 000 000 €
CASABONA - REHABILITATION DE LA PISCINE OP 97251013	80 000 €	80 000 €	1 000 000 €	1 160 000 €
RAVINE DES CABRIS REHABILITATION DE LA PISCINE OP 97251015	80 000 €	80 000 €		160 000 €
REHABILITATION DU MARCHÉ COUVERT - TRANCHE 1 - 97980001	100 000 €	100 000 €	400 000 €	600 000 €
CONSTRUCTION FUTUR D'UN CENTRE ADMINISTRATIF 15020001 AP/CP	3 500 000 €	12 500 000 €	9 400 000 €	25 400 000 €
MEDIATHEQUE DE GRAND-BOIS AGENCEMENT - MOBILIER/INFORMATIQUE OP 12321001 - AP/CP	915 000 €			915 000 €
REQUALIFICATION DU CHEMIN STEPHANE - 16822005	500 000 €			500 000 €
ELECTRIFICATION RURALE AP/CP - 11920001 SUIVANT TRANSFERT MAIT.OUV.SIDELEC	430 000 €	430 000 €	430 000 €	1 290 000 €
AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE LA RAVINE DES CABRIS - PHASE 1 OP 17822007 - 21822002	2 900 000 €	300 000 €		3 200 000 €
PROGRAMME NATIONALE DE RENOVATION URBAINE - REVITALISATION DU QUARTIER DE BOIS D'OLIVES - AP/CP 14824001	1 245 000 €	1 600 000 €	1 600 000 €	4 445 000 €
	29 660 000 €	30 785 000 €	25 090 000 €	85 535 000 €

